

Races et racismes : bulletin du Groupement d'étude et d'information

Groupement d'étude et d'information, Paris. Auteur du texte. Races et racismes : bulletin du Groupement d'étude et d'information. 1937-06.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

RACES et RACISME

Bulletin du
Groupement d'Étude et d'Information

Paraissant tous les 2 mois

47, Rue de Miromesnil. - PARIS (8^e)

Téléphone : ANJou 39-87

SOMMAIRE

Coup d'œil d'ensemble
sur l'histoire des idées racistes en Allemagne,
par Edmond Vermeil.

Documents : Doctrines racistes.

Racisme et Droit. — Racisme et Art.

Le Deutschtum dans le monde. — Racisme
hors d'Allemagne. — Bibliographie.

Ce numéro contient un hors-texte :

« La solution de la Question juive ».



Première année - N° 3

Nouveau Prix
Le Numéro : 1 FRANC
Abonnement 1 an : 5 Francs
C. C. P. Paris 2142-16

JUIN 1937

MAJES of RACISME

Department of Education

MAJES

MAJES

MAJES

MAJES



MAJES

RACES et RACISME

Bulletin du
Groupement d'Étude et d'Information

47, Rue de Miromesnil. - PARIS (8^e)

Téléphone : ANJou 39-87

C. C. P. Paris 2142-16

COMITE DE PATRONAGE : Mgr BEAUPIN, Directeur du Comité Catholique des Amitiés Françaises ; Emile BOREL, Membre de l'Institut ; Lieut.-Colonel SADI-CARNOT ; Aimé COTTON, Membre de l'Institut ; Jean-Louis FAURE, Membre de l'Institut ; Jacques HADAMARD, Membre de l'Institut ; Gabriel HANOTEAUX, de l'Académie Française ; Paul LANDOWSKI, Membre de l'Institut ; Lucien LEVY-BRUHL, Membre de l'Institut ; Paul PELLISOT, Membre de l'Institut ; Georges RISLER, Membre de l'Institut ; Charles RIST, Membre de l'Institut ; Mario ROQUES, Membre de l'Institut ; Gustave ROUSSY, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris ; Henry TRUCHY, Membre de l'Institut.

COMITE DIRECTEUR : C. BOUGLÉ, Directeur de l'École Normale Supérieure, Président ; François CARNOT, Administrateur de la Manufacture Nationale des Gobelins, Vice-Président ; Edmond VERMEIL, Professeur à la Sorbonne, Secrétaire Général ; Jacques MILLOT, Professeur à la Sorbonne, Secrétaire Général ; I. BETON, Professeur au Lycée Saint-Louis ; Ferdinand BRUNOT, Membre de l'Institut ; le Révérend Père GORCE ; Louis LAPICQUE, Membre de l'Institut ; Maurice LEENARDT, Missionnaire ; Georges LEFEBVRE, Professeur à la Sorbonne ; Louis LE FUR, Professeur à la Faculté de Droit ; Henri LAUGIER, Professeur à la Faculté des Sciences ; René MAUNIER, Professeur à la Faculté de Droit ; M^e Paul OLAGNIER, Avocat à la Cour ; Jean de PANGE ; le Pasteur PANNIER, Conservateur de la Bibliothèque du Protestantisme en France ; Etienne RABAUD, Professeur à la Faculté des Sciences ; Paul RIVET, Professeur au Museum ; Georges SCELLE, Professeur à la Faculté de Droit ; Mme Gaston THOMSON ; Mme Edmond VERMEIL.

ADMINISTRATEUR-GERANT : Maurice VANIKOFF.

Coup d'œil d'ensemble sur l'histoire des idées racistes en Allemagne ⁽¹⁾

6. — Les premiers écrivains racistes, sous Guillaume II ou même à la fin de la période à proprement parler bismarckienne, sont les continuateurs de Gobineau.

Gobineau avait dit que les civilisations supérieures contemporaines n'existent que chez les races blanches, mais que les civilisations de la Chine, de l'Inde, de l'Égypte, de la Perse, de la Judée, de la Grèce et de Rome s'expliquent par le sang dit « aryen ». Pour Gobineau, toute civilisation tient aux qualités du sang. Les idées ne sont autre chose que des émanations de la race considérée sous l'angle de la civilisation. Il va sans dire que c'est là une erreur et qu'on ne peut scientifiquement établir un lien entre les races et les civilisations. On ne peut surtout pas savoir ce qu'il pourrait y avoir de sang aryen dans les anciennes civilisations. Mais ces difficultés n'embarrassent guère les pangermanistes. Ils vont les véhiculer partout. Ils les véhiculent encore aujourd'hui sous les espèces du racisme hitlérien. Car ces erreurs recouvrent la croyance à la mission prédestinée du peuple allemand. On dira que ce qu'il y a de supérieur dans les civilisations humaines est dû au sang germanique. C'est l'argument capital du « Mythe du XX^e siècle » de Rosenberg. On voit qu'il n'est pas nouveau. Et il est commode d'ajouter, pour préparer l'Europe à certains événements, que ce sang germanique a été dépossédé de ce qui lui revenait de droit.

Un des plus connus parmi ces racistes de la première heure, Wilsen, a cherché à démontrer la supériorité intrinsèque du nordisme, de l'homme dolichocéphale blond. Les peuplades blondes, à l'en croire, seraient venues de Scandinavie. C'est de ce centre que seraient issues les quatre grandes tribus germaniques. Elles ont manifesté leur valeur unique dès leur descente sur le continent, où elles arrivent d'ailleurs dans un état de civilisation très avancé. Les hommes

du Nord sont appelés alors à détruire et à remplacer les civilisations méditerranéennes. La race septentrionale, le pur nordisme, triomphe toujours. Vieux arguments, on le voit, rajeunis aujourd'hui par les chefs authentiques du national-socialisme.

Un autre raciste, Woltmann, s'est consacré à l'interprétation biologique des faits intellectuels et moraux. Il s'est ingénié à découvrir le lien entre l'évolution anthropologique et l'évolution politique des races. Sa science, échafaudée sans preuves aucune, aboutit à ce résultat saugrenu que l'homme blond, élancé, à dolichocéphalie frontale, représentant la race européenne du Nord, est l'élite de l'Humanité et qu'il est physiologiquement présent dans tous les peuples supérieurs. Il faut donc interdire aux Allemands pur sang de se mêler aux autres Germains et tenter ainsi de retrouver des types purement germaniques parmi les hommes supérieurs des nations voisines. On jugera toutes les mœurs, lois, morales, constitutions et organisations sociales d'après la sélection qu'elles facilitent ou entravent. On verra surtout à quelle domination elles ont abouti.

Car il s'agit, avant tout, d'être un peuple de « maîtres ». Un faux nietzschéisme met ici au premier plan la lutte pour la force et pour la primauté. Les races blondes, dira-t-on, tirent leur supériorité de leur chasteté ! Elles ne sont pas usées. Les caractéristiques de la vie musculaire, nerveuse, cérébrale et sexuelle ont la plus grande importance. Le degré d'énergie volontaire, par rapport aux races faibles et passives, est un critère de premier ordre. Les races de chasseurs, de pasteurs, de migrants, capables de renverser et de fonder des empires, sont les races privilégiées. Ici, l'émigration et la foi fervente jouent un rôle éminent. Prenez les Ger-

(1) Voir *Races et Racisme*, Nos 1 et 2.

mains. Ils sont le peuple le plus ossu, le plus blond, le plus fécond, le plus inventif, le plus audacieux. Les familles nobles des grandes cités italiennes avaient des noms germaniques. La Renaissance fut donc un fait d'origine raciale. Les constructeurs des grandes cathédrales françaises furent encore des Germains : Eudes de Montreuil, Raoul de Coucy, Hugues de Vézelay. On note la fraîcheur du teint de Montaigne, les yeux bleus de La Fayette. Et le reste à l'avenant. Pourquoi la domination est-elle promise aux Allemands ? Parce qu'ils sont seuls à conserver les hommes blonds.

On pourrait encore citer Driesmans, qui est revenu au problème des rapports entre la force et la civilisation en Allemagne. Les Allemands sont, à l'en croire, seuls capables de culture profonde, parce qu'ils sont moins avancés dans la civilisation que les autres peuples. Ils savent, en iconoclastes qu'ils sont, briser les vieux symboles désuets pour arriver à la vie profonde de l'esprit. La culture vraie consiste à se sentir proche de la vie primitive, à y puiser l'énergie créatrice. C'est pourquoi le conflit actuel entre Germains et Latins rappelle le conflit d'autrefois entre Grecs et Sémites. Que furent les Grecs, sinon des Barbares de génie, qui parvinrent à la civilisation au contact des Sémites ? C'est avec l'excès du sémitisme qu'ils sont tombés en décadence, qu'ils ont engendré Socrate, les vaines subtilités, l'alexandrinisme et le reste. Aujourd'hui, seuls les Germains ont le besoin de la vie vraie, spontanée, naturelle. La nation allemande a su résister à l'élément celtique. De ce point de vue, la Réforme luthérienne a été l'affirmation d'une race où la femme est robuste et martiale, où l'homme est héroïque, combatif et fidèle. Et, depuis lors, c'est la dure discipline prussienne qui a maintenu l'énergie germanique. On dira que l'esprit prussien méprise la civilisation, que le peuple allemand est peu artiste. Qu'importe ? L'essentiel, c'est la force, l'intégrité de la race. Et pourquoi, ajoute Driesmans, le type anglo-saxon ne fournirait-il pas ce bon Européen dont un Nietzsche a rêvé ? C'est lui qui paraît unir la solidité massive du Nord à la chaleur et à la vivacité du Midi.

Mais ces théories singulières s'élargissent chez H. S. Chamberlain. Fils d'un amiral anglais, connaissant à fond l'Allemagne et l'Europe, il étudie les sciences naturelles, puis Carlyle et sa doctrine de l'héroïsme. Sélectionner une humanité héroïque lui paraît être la tâche essentielle de l'Histoire universelle. Son œuvre principale, « Les Assises du XIX^e siècle », a pour théorie un sophisme absurde, à savoir que les Germains sont les créateurs d'un monde nouveau et d'une culture nouvelle.

Non que Chamberlain croie à une race originellement supérieure. Par là il est en progrès sur Gobineau et sur les écrivains allemands dont on vient de parler. Aucune race n'est pure. Les ethnographes honnêtes le savent. *Mais, pour qu'une race soit supérieure, point n'est besoin qu'elle soit pure.* Telle est l'affirmation essentielle de Chamberlain. Les peuples les plus grands sont justement nés de mélanges et les races peuvent devenir pures, se faire pures. Les races ou les purs Germains furent autrefois de nature trop barbare et c'est là, selon Chamberlain, la raison pour laquelle l'Allemagne du Sud doit sa supériorité au mélange de sang celtique et de sang germanique qui la caractérise. On ne peut savoir à l'avance quel succès aura tel ou tel mélange. Les leçons de l'histoire viennent, sur ce point, compléter les enseignements des sciences naturelles. La race forme la nation et inversement la nation perfectionne la race. La nation naît ainsi en vertu d'un processus organique, d'une sorte de synthèse raciale qui produit justement les génies, à

savoir les individus capables de représenter la race et le peuple. Le génie est symbole par rapport au peuple d'où il émane. Ainsi la vraie culture se transmet par hérédité. Et la question reste toujours de savoir ce qu'est la culture.

Or, Chamberlain fait ici une distinction importante entre science, civilisation et culture. La science organise les connaissances que nous avons acquises sur la vie terrestre. La civilisation exploite les richesses de la planète et organise les groupements humains, les sociétés. Quant à la culture de l'esprit, elle implique une philosophie générale de la vie et comprend la religion, la morale et l'art.

Sera donc supérieur le peuple qui possède ces trois aspects réunis des valeurs humaines. Prenez les Juifs. Ils sont matérialistes. Direz-vous qu'ils ont produit Jésus-Christ ? Mais le Christ fut un Aryen blond, non un Juif, et les Germains ne font que reprendre leur héritage aryen quand ils se disent chrétiens. Il faut élargir ce terme de « german » ou « germanique ». Si l'on tient compte de la grandeur des Slaves et des Celtes, on entendra par Germains la race préhistorique d'où sont issus par sélection les Germains proprement dits, les Celtes et les Slaves. Les Germains étant ici les chefs prédestinés, on peut dire qu'ils assurent la collaboration entre ces trois races et qu'ils sont nordiques par la science, la civilisation et la culture.

Mais deux idées ou institutions d'origine romaine, l'Empire et le Sacerdoce, ont compromis l'évolution normale des Germains. L'une implique un excès de centralisme, l'autre un excès d'universalisme. Pendant huit siècles, le peuple allemand a été broyé entre ces deux absolutismes. C'est Luther qui a libéré la nationalité allemande de ce double esclavage. Il a détruit l'absolutisme pontifical et l'Empire. La France, au contraire, s'est appauvrie de sang germanique. C'est pour cette raison qu'elle a été la proie de la centralisation et de l'internationalisme. Les peuples les meilleurs sont ceux qui ont l'alliage germanique le plus solide : les Hollandais, les Anglo-Saxons, les Scandinaves et les Allemands. Et c'est à Luther qu'ils doivent tous leur résurrection dans les temps modernes.

Ce que les Germains ont apporté à la science, à la civilisation et à la culture, c'est l'idée, c'est l'esprit *organique*. Ils ont le génie de l'organisation parce qu'ils sont équilibrés, parce qu'ils concilient la force d'expansion et celle de concentration. Les Germains :

1° *épurent la science* en faisant de la passion du savoir, convoitise malsaine autrefois, une passion désintéressée, hostile au matérialisme et favorable à la pensée pure, à l'esprit qui voit, non à la chose qui est vue ;

2° *épurent la civilisation* en créant la corporation, en substituant la vraie organisation sociale à la fraude et à l'esprit d'entreprise mercantile, en tournant au profit de leur unité nationale la manière éhontée dont leurs princes les ont exploités ;

3° *épurent la culture* en la libérant du jeu verbal des théologiens, de la hiérarchie romaine, plus tard de la logique et du rationalisme, en créant cette religion qui sait voir l'éternité dans le temps et saisir la présence immédiate du Divin en toutes choses.

Seuls les Germains savent apprécier le génie à sa juste valeur et assurer la coopération entre les esprits supérieurs. Telle est la vertu germanique par excellence. Elle explique le goût des Allemands pour la vraie forme de gouvernement, pour le *despotisme éclairé*, le *règne des sages*. Le rêve allemand a une force indestructible. C'est sa grandeur même qui provoque la haine des autres peuples. En face de l'Angleterre, pays du commerce et du lucre, en face de la France,

pays de la pure logique, l'Allemagne sera la première Puissance du monde. « L'Allemagne, écrit Chamberlain, n'a besoin que de liberté, de la liberté d'accomplir ce qu'elle est en mesure d'accomplir, pour être bientôt, sans conteste, à la tête de tous les peuples. C'est alors, et alors seulement, qu'elle pourra remplir sa divine destinée. »

Ces lignes sont de 1916, de deux ans avant la défaite. Et Chamberlain est aujourd'hui le grand homme, l'auteur préféré de Rosenberg !

Un élève de Chamberlain, Reimer, qui a publié en 1905 un livre intitulé « Une Allemagne pangermanique », ajoute aux idées de son maître cette affirmation qu'il faut à l'Allemagne un Empire mondial. Et ceci nous amène au quatrième et dernier aspect du racisme pangermaniste, au programme pratique qu'il développe.

7. — Reimer le résume par avance quand il réclame :

1° la lutte à outrance contre la France, peuple décrépiti, dont il faudra grouper les restes, vingt millions environ, autour du Plateau central, la Picardie, l'Artois, la Normandie ayant été intégrés dans l'Empire allemand, l'Est et le Midi ayant été colonisés, de telle sorte que la Race allemande ira jusqu'à la Méditerranée ;

2° la lutte à outrance de la Prusse contre l'Autriche, afin que soit organisée l'Europe Centrale ; la Réforme, Frédéric II et Bismarck ayant représenté les trois premières étapes, la quatrième sera l'hégémonie absolue de l'Allemagne dans l'Europe centrale et occidentale, grâce à l'annexion des provinces allemandes d'Autriche ;

3° la jonction des petits Etats scandinaves, hollandais, suisses et balkaniques avec l'Allemagne, de manière à constituer « l'Empire de la Race et de l'Humanité germaniques étendus sur le monde » et à réaliser le « Civis germanicus sum » de Guillaume II, la grande « Civitas Germanica » qui tirera de la « Civitas romana » d'utiles enseignements et substituera un Empire réel au cosmopolitisme utopique des Internationales.

C'est presque le programme extérieur de Hitler et de Rosenberg. Mais précisons.

Le pangermanisme pratique résume et utilise le pangermanisme religieux, philosophique et raciste. Son programme est le couronnement de l'édifice. Il prêche aux Allemands, à la veille de la guerre mondiale, la nécessité d'une discipline intérieure, la militarisation de leurs énergies, la légitimité de leur expansion sur le continent et dans le domaine colonial.

L'appel à l'unité territoriale se précise, naturellement, à mesure que l'Empire bismarckien consolide ses positions. Mais il reste bien entendu que l'Allemagne devra combiner les avantages de l'unitarisme à ceux du fédéralisme, de manière justement à devenir un modèle pour tous les peuples. Sur le plan politique, la formule du despotisme éclairé, l'idée qu'il faut « conduire » le peuple allemand demeure au premier plan. Une démocratie fondée sur le règne ou la direction d'une Elite compétente se substituerait ainsi à cette poussière d'individus que les démocraties d'Occident ont créée par leur doctrine de la souveraineté populaire, en particulier la France que l'on dit condamnée à osciller éternellement entre l'anarchie et la dictature. L'Allemagne, elle, conciliera toujours l'autorité et la liberté, la monarchie et la république, élaborant ainsi la Constitution parfaite qui s'inspire d'une sorte de contrainte éducative.

L'idée d'un chef, d'un « Führer » et d'un régime autoritaire est déjà présente dans ces élucubrations. Déjà Fichte et Hegel avaient appelé de leurs vœux un Maître, l'homme fort et capable de pétrir la masse allemande, la volonté royale

susceptible d'incarner la souveraineté de l'Etat. L'Etat serait donc ici à la fois une force spirituelle et une force matérielle. Ce bonapartisme à l'allemande, fondé sur le fédéralisme et sur l'hégémonie d'une pensée disciplinaire consciente, a passé dans le bismarckisme. L'hégémonie prussienne a été son meilleur instrument. Et Treitschke a fait l'apologie de cet Etat dynastique qui sait, tout en brisant certaines résistances, ménager les libertés en les faisant prospérer économiquement. La bourgeoisie allemande a durement expié cette méthode qui l'a toujours condamnée à l'impuissance politique.

D'où l'apologie de l'armée, de la militarisation nationale et de la guerre. Pour Fichte et Hegel déjà, la guerre était affaire de nécessité rationnelle. Elle seule « classe » les peuples et établit entre eux la hiérarchie indispensable. Après eux, tous les pangermanistes ont glorifié la guerre, génératrice de vraie justice, de la justice entre peuples dont parlera plus tard Moeller van den Bruck.

Mais il faut un but précis et avoué à cette activité guerrière. On le trouvera dans la théorie fameuse du « Volk ohne Raum », du peuple sans espace, bien antérieure à la guerre mondiale et au national-socialisme. Dès le début du XIX^e siècle, le pangermanisme, considérant l'Allemagne comme réalité concrète, géographique et historique, a eu recours à des arguments d'ordre scientifique. Arndt ne réclame-t-il pas, en 1803, contre les Etats voisins qui ravissent à l'Allemagne l'air, la lumière et l'espace dont elle a besoin pour se développer ? Ne justifie-t-il pas ainsi le partage de la Pologne, tout en jetant un regard par trop favorable sur la Hollande, la Suisse et les pays de la Baltique ? Hegel a dit encore qu'il n'y a ni pensée, ni culture, ni religion sans bases matérielles, que tout peuple a son moment, que le moment germanique est venu et, avec lui, cette souveraineté légitime qui est due à l'Allemagne. Il joint à la démonstration géographique celle de l'histoire, disant que l'évolution des Germains reproduit en raccourci celle des autres peuples et la prolonge jusqu'à un terme qu'aucun d'eux n'avait encore atteint. L'Empire germanique sera donc celui de la Totalité historique.

Plus tard viendront Pertz, Ranke, Max Duncker, Droysen, Curtius, Mommsen et Treitschke, pour démontrer que l'histoire entière aboutit à l'hégémonie allemande, que les formes politiques qui survivent coïncident avec celles de l'Allemagne organisée par la Prusse. Enfin, sous Guillaume II, Ratzel et Dix reprennent et élargissent la démonstration géographique. La répartition du globe étant, disent-ils, anormale et provisoire, l'Allemagne n'a pas la place qui lui revient. Or, seule la guerre permet à un peuple désavantagé de pénétrer sur le territoire du voisin. Le fait que des espaces étroits ont une population dense et que de larges espaces sont clairsemés, crée comme un appel d'air et un dynamisme particulier. Qu'est-ce que le conflit des nations, sinon la lutte entre diverses conceptions spatiales, avec motifs terrestres ou continentaux, maritimes ou océaniques ? L'Allemagne se doit à elle-même d'égaliser son rêve spatial au rêve spatial des Anglo-Saxons.

Quant à la démonstration historique, un Karl Lamprecht la fournira, en ramenant l'histoire concrète aux méthodes qu'emploient les peuples pour organiser des foules de plus en plus nombreuses sur des espaces agrandis. Nul doute, pensait-il, que le monde appartienne aux trois grandes puissances germaniques : Angleterre, Etats-Unis et Allemagne.

On ne s'étonnera donc pas de rencontrer les premiers linéaments d'un programme d'expansion continentale et coloniale chez Arndt et chez Jahn. Mais, avant 1850, un Frédéric List est déjà plus précis. Il voit l'Allemagne cons-

tituant « le cœur d'une alliance continentale durable » et il prêche une action coloniale orientée vers le proche Orient. Moltke, lui aussi, a des vues hardies sur la France, la Hollande et certains territoires de l'Est. Si Bismarck se montre plus moderne, un Treitschke voit large et exalte ce germanisme qui, grâce à l'Autriche, deviendra danubien, puis balkanique, enfin oriental. Paul de Lagarde et Constantin Frantz déterminent ce que l'Allemagne aura un jour le droit de prendre à l'Ouest, à l'Est et au Sud. Car ils rêvent d'une Fédération de l'Europe Centrale dont l'Allemagne serait le centre.

Sous Guillaume II, les imaginations ne s'imposent plus de limites. D'innombrables associations se fondent pour soutenir les programmes qui en émanent, répandre les idées impérialistes et harceler, s'il le faut, les gens en place. Lutter contre la Triple Entente ne suffit pas. Il faut installer la puissance allemande au cœur même du continent. Quant aux ambitions coloniales, modestes encore sous Bismarck, elles s'épanouissent, après sa chute, sous l'action d'une immense jalousie. S'appuyant sur des colonies déjà acquises, encouragée par la guerre du Transvaal, une inlassable propagande démontre la nécessité de l'Empire colonial allemand. Tandis qu'un Rohebach écrit sa « Pensée allemande dans le monde », l'Empereur se rend au Maroc et en Palestine. Si bien que l'action allemande menace à la fois les Etats-Unis et l'Amérique du Sud, la France en Afrique du Nord et au Maroc, la Russie dans les Balkans, en Asie-

Mineure et en Chine, la Belgique et le Portugal en Afrique centrale, enfin l'Angleterre en Egypte, en Afrique centrale, en Chine et sur les mers.

Religieux et philosophique, puis raciste et scientifique, enfin continental et colonial, le pangermanisme inquiète le monde entier.

Il a, en fait, parcouru trois grandes étapes : début du XIX^e siècle, années bismarckiennes, ère de Guillaume II. Tout d'abord religieux et philosophique, limité à quelques têtes isolées, dépourvu de fondement solide tant que l'unité n'est pas faite, il hésite encore. Sous Bismarck, la politique prussienne et les succès militaires le laissent dans l'ombre tout en lui préparant des positions plus fortes. Bismarck est encore trop réaliste pour favoriser tant d'ambitions malsaines. Toutefois, le racisme, les théories scientifiques, le programme continental et colonial prennent ici quelque ampleur. Mais que Bismarck disparaisse de la scène politique, et le flot passera, submergeant tous les obstacles. Ce sera une floraison inouïe de théories et de programmes. Or, les moyens d'action paraissent prêts. L'administration et l'armée ont prussifié le II^e Reich. L'offensive de 1914 sera la première manifestation de l'union sacrée entre le rêve de grandeur et ses instruments de réalisation.

Tel est le cadre dans lequel le racisme d'avant-guerre a pu naître, se développer et se mouvoir. Nous suivrons ultérieurement ses destinées après l'armistice de 1918.

Edmond VERMEIL.

DOCUMENTS

Doctrines Racistes

Feuilles d'instructions et d'informations de la Direction Centrale de la Propagande du Parti national-socialiste et de l'Office de Propagande du Service de Travail à l'usage des fonctionnaires et orateurs (1).

Feuilles 1/16

Be

Livraison 5 Mai 1937.

POLITIQUE DE LA POPULATION

RACES

Les bases de la politique raciale nationale-socialiste et de la politique de la population

La notion de la race.

Pour traiter les questions et établir les bases de la politique raciale nationale-socialiste, il est tout d'abord nécessaire d'élaborer une définition claire de la notion de la race, telle qu'elle doit découler de l'idéologie nationale-socialiste. Il faut se rendre compte que l'idée raciale dans la conscience populaire ne se dessine pas encore avec toute la clarté nécessaire à la bonne compréhension des exigences raciales. Après un examen sérieux nous nous apercevons que le peuple, en général, n'a compris toute l'étendue de la question raciale que depuis la victoire du national-socialisme ; avant cette époque tout ce qui

relevait de la question des races ne préoccupait qu'un cercle très restreint formé de quelques spécialistes. Le peuple entendit pour la première fois parler de pureté de la race, de conservation du patrimoine racial, lorsque, dans les années précédant la prise du pouvoir, les orateurs nationaux-socialistes, dans des milliers de réunions électorales, attirèrent l'attention sur la connexion entre la race et le peuple. Les nécessités de la politique, à ce moment, furent la cause que ces exposés se limitaient le plus souvent à une opposition entre le judaïsme et le germanisme ; on ne s'intéressa qu'à un côté de la question et on se persuada de plus en plus que le national-socialisme ne mettait en avant l'idée raciale qu'en fonction de sa lutte contre le judaïsme. On ne saurait en faire un reproche aux militants d'alors, car à l'époque, il s'agissait de l'anéantissement de la suprématie juive et de la position de combat vis-à-vis du marxisme juif, le peuple devait reconnaître dans le juif un principe dissolvant de la race. Cette façon de considérer les choses n'a permis d'entrevoir qu'un côté du problème de l'idée raciale, de sorte que l'on fût amené à voir dans la lutte contre les Juifs la seule raison de la politique raciale du national-socialisme.

La lutte contre le judaïsme n'est pas toute la politique raciale

Il ne s'ensuit pas qu'il faille reprocher à ces militants d'avoir agi ainsi, car, à

cette époque, on devait tout d'abord écarter la domination juive, établir un front contre le marxisme juif et dénoncer au peuple la force destructive juive. Dans cet ordre d'idées l'importance du problème essentiel de l'idéologie raciale se trouverait réduite et l'on pourrait penser que le commencement et la fin d'une politique raciale nationale-socialiste consisteraient à rechercher la solution de la question juive.

Il convient de remarquer à ce propos, que la lutte contre le judaïsme constitue une tâche raciale et politique de toute première importance, mais elle n'épuise pas toutefois tout le problème. Cette constatation n'entraîne pas la conclusion qu'il faudrait cesser la lutte contre le judaïsme, mais renferme également toutes les autres données du problème. Une simple observation rendra notre pensée plus claire : la lutte contre le judaïsme est, somme toute, purement négative. L'idée raciale est l'idée maîtresse de notre conception du monde. En identifiant la lutte contre le judaïsme avec l'idée raciale, notre conception risquerait de se voir privée de son idée maîtresse et de sa base même le jour où la question juive sera résolue définitivement et où le dernier juif aura disparu du sol allemand. En réalité, à ce moment, l'idée raciale restera néanmoins la base de notre idéologie comme par le passé. Cette mise au point nous prouve que la politique raciale telle que la comprend le national-socialisme dépasse de loin les limites de la lutte contre le judaïsme. La difficulté d'éclairer les masses sur ce qu'il faut en-

(1) Strictement personnelles. N. D. L. R.

tendre par « politique raciale nationale-socialiste » est très grande ; il est impossible dans ce domaine de partir d'idées déjà connues comme cela a été le cas pour tous les autres domaines de notre vie publique.

Littérature spéciale

Après la prise du pouvoir on avait cru que l'on pourrait se baser sur les travaux scientifiques ; une étude approfondie de quelques œuvres principales avait permis de se référer aux chiffres se rapportant à l'indice crânien, etc., et on avait cru de cette façon initier le peuple à notre politique raciale. On ne se rendait pas compte que de tels ouvrages ne faisaient état que des résultats de recherches ayant un caractère purement scientifique et que ces recherches n'avaient encore rien de spécifiquement national-socialiste. Pour nous, ces études n'acquièrent de l'importance que dès l'instant qu'elles sont susceptibles d'une utilisation à des fins politiques. On confondait les faits de la science des races avec les données de la politique raciale, et c'était là l'erreur.

Science raciale et politique raciale

Grâce au national-socialisme, la notion de race a pu être élargie et ne s'identifie plus tout à fait à celle qui ressort des recherches scientifiques habituelles. Il en est de même de tant d'autres notions dont le national-socialisme avait hérité de l'époque précédente et auxquelles il a apporté une nouvelle signification, de nouvelles valeurs. Ainsi les notions de nationalisme et de socialisme sont essentiellement différentes de ce qu'elles furent il y a trente ans. On le voit clairement encore à la revalorisation qu'a acquise la notion du peuple. Dans un dictionnaire ancien « peuple » est souvent le synonyme de « populace » (Pöbel). Personne aujourd'hui n'oserait plus placer sur le même niveau « peuple » et « populace ». Il en va de même encore pour l'idée raciale qui, désormais, ne pourrait plus être monopolisée par la science ; revalorisée, elle acquiert une importance pratique.

Qu'entendons-nous par politique raciale

Nous n'aspérons point à donner à l'homme une formation qui le rende apte aux études de la science raciale ou de la biologie et de l'hérédité. Nous voulons donner à l'homme allemand une éducation politique bien définie. Une telle attitude se base sur une façon de penser que nous qualifierons de « raciale » ; autrement dit, nous travaillons en vue de former l'homme allemand à la pensée politique raciale. Qu'il connaisse ou ne connaisse pas l'indice crânien de l'homme nordique ou dinarique, peu importe ; l'essentiel, c'est son attitude vis-à-vis des exigences raciales du national-socialisme. Cette différence que nous venons de constater s'explique mieux encore lorsque nous pensons au but que le national-socialisme s'est fixé quant à l'idée raciale. Si nous en avons fait la cheville ouvrière de notre idéologie, cela n'a point été pour quelques considérations d'ordre scientifique ; nous y avons été conduits pour maintenir éternellement la vie du peuple allemand.

Les dangers qui menacent notre peuple

Quels sont-ils ? Primo : le peuple allemand est menacé dans sa vie par l'insuffisance des naissances aboutissant nécessairement à la diminution de la communauté du peuple. Le second danger consiste en ce qu'on appelle la sélection biologique à rebours, c'est-à-dire le dommage apporté au patrimoine héréditaire par suite de l'augmentation progressive du nombre d'individus inférieurs résultant de la différence de fécondité entre concitoyens (Volksgenossen), aptes et inaptes au point de vue héréditaire. Ces deux dangers obscurcissent toujours le ciel racial (völkisch) de l'Allemagne et sont très loin d'être écartés. Bien que les naissances aient augmenté depuis la prise du pouvoir, le déficit existe. Le nombre des naissances est absolument insuffisant pour maintenir le peuple à son niveau quantitatif actuel.

Cette constatation se heurte souvent à l'objection suivante : le national-socialisme exagère en exigeant que toute famille apte au point de vue héréditaire doit procréer une moyenne de trois à quatre enfants ; en se soumettant à cette exigence, nous dit-on, il faudrait escompter une augmentation qui nous mènerait à une dangereuse surpopulation.

Maintien du nombre de la population

Un calcul fort simple prouve l'inanité de cette objection.

Supposons que 100.000 filles viennent à naître au début de l'évolution que nous préconisons. Nous exigeons de ces 100.000 filles qu'elles procréent une nouvelle génération d'autant de filles, de sorte qu'à l'extinction de la première génération il en reste un nombre égal, c'est-à-dire toujours 100.000. Mais les 100.000 filles qui viennent au monde aujourd'hui n'atteindront pas toutes l'âge nubile. 98.700 atteindront la 16^e année. Toutes ne se marieront pas avant 40 ans d'après les statistiques, 73.000 seulement se marieront. Tous les mariages n'étant pas féconds, il faut déduire 10 0/0 de ménages stériles ; on ne peut donc compter que sur 66.330 filles pour procréer les 100.000 de la génération suivante. Or, d'après les statistiques, à 100 naissances de filles correspondent 106 naissances de garçons. Ces 66.300 femmes auront encore à donner naissance, en plus des filles, à 106.000 garçons. Donc ces femmes devront procréer 206.000 enfants pour maintenir le nombre de la génération suivante. Sur 206.000 naissances il y a lieu d'escompter 7.000 morts-nés ; on en arrive donc à 213.000 naissances nécessaires. En divisant ce chiffre par 66.330, on obtient une moyenne de 3,2 naissances par femme. Or, ce qui, dans notre exemple, vaut pour 100.000 femmes, est valable également pour un peuple de 60 millions d'hommes. La procréation de 3 à 4 enfants s'impose donc par famille pour que ce peuple demeure à son niveau quantitatif sans qu'un accroissement ait lieu. Chacun peut se rendre compte lui-même qu'en Allemagne ces conditions ne sont pas remplies encore. Autrement dit, et en toute objectivité : aussi longtemps que nous n'aurons pas atteint cette moyenne, nous serons un peuple en décroissance.

L'apparent excédent des naissances

Une autre objection qu'on nous fait se fonde sur les statistiques du mouvement de la population qui constate un excédent de naissance même pendant l'époque de la plus grande détresse du peuple allemand. Mais cet excédent n'est qu'apparent et s'explique par le fait de la répartition anormale des classes d'âge ainsi que par l'augmentation de la moyenne de la vie due au progrès de la médecine et aux mesures d'hygiène. On comprendra mieux le mouvement de la population avec la comparaison suivante : supposons un directeur de cinéma qui ouvre les portes de son établissement à 3 heures pour la matinée ; il constate la présence de 500 personnes dans la salle. Au début de la séance suivante il voit dans la salle 600 personnes. Il se réjouit de cette affluence jusqu'au moment où la caissière lui apprend qu'à la fin de la première séance, 200 personnes seulement avaient quitté la salle et 300 étaient restées pour assister à la deuxième séance ; elle n'avait donc vendu que 300 billets pour la seconde séance. Le peuple allemand compte des millions de personnes pour qui, biologiquement parlant, la séance est terminée depuis longtemps, mais qui, s'étant maintenues en vie, ne figurent pas sur les listes de décès ; et le taux de la mortalité se trouve ainsi réduit.

La France nous offre un exemple classique des dangers qui menacent un peuple qui ne se soumet pas aux lois raciales. La France maintient au même niveau le nombre de ses habitants grâce à une immigration qui atteint chaque année le chiffre d'un demi million d'hommes, originaires du Midi, de l'Afrique, de l'Espagne et de l'Italie. Lorsque l'on constate en France un mouvement ascendant sur la courbe de la natalité, on ne se trompera pas en supposant que, seuls, les étrangers de races différentes, en auront profité. C'est ainsi qu'à Marseille, un enfant sur 7 venant au monde est un bâtard. Certaines personnes en France ont eu cette monstrueuse idée de vouloir parer à la déchéance numérique du peuple français par un afflux de sang africain et bâtir un empire européen-africain de nation française, en s'appuyant sur cette race irrémédiablement tarée. Ces gens, en établissant leurs plans et leurs statistiques, ont les yeux fixés uniquement sur le maintien du nombre de la population par l'immigration et négligent totalement le fait que c'est la pureté de la race qui en souffre. Le visage intellectuel et moral de la France acquerra nécessairement peu à peu les traits qui lui seront légués par la nouvelle masse héréditaire. En continuant dans ce sens il y aura bien, dans 500 ans, des hommes en France qui, avec orgueil se diront Français, mais qui, racialement, n'auront rien de commun avec les Français d'aujourd'hui.

Une autre objection provient d'adversaires idéologiques assez myopes pour se laisser leurrer par un idéal humanitaire : d'après eux, il ne faudrait pas prendre au tragique la régression de la population dans un pays quelconque, puisque jamais un espace vide ne pourrait se faire du fait qu'il y aura toujours des hommes nouveaux pour le remplir.

Corps, âme, esprit

Ils en concluent que ce n'est pas l'existence physique de l'homme qui compte, mais l'œuvre qu'il parvient à accomplir ; car, si l'homme soumis aux lois naturelles disparaît, les valeurs spirituelles qu'il a créées demeurent et lui survivent pendant des siècles et des dizaines de siècles. Et de citer en exemple les Grecs d'aujourd'hui qui ne sont plus les mêmes que les Grecs de l'antiquité, ce qui n'a pas empêché que le monde spirituel de la Grèce ait survécu et continue de vivre. Nous répondons à cette objection : le monde spirituel hellénique ne doit pas sa survivance au fait que des hommes, au sens le plus général du mot, existent toujours ; il survit parce qu'il existe des hommes d'une formation particulière, doués de dispositions qui les rendent aptes à recréer cet univers spirituel, à le revivre et à le concevoir. De même, l'univers musical d'un J.-S. Bach devrait disparaître, dès l'instant que nous manquerions d'hommes capables, grâce à leurs dispositions naturelles, de le saisir. Il en va de même pour l'univers créé par l'idéologie nationale-socialiste : si l'homme capable de se pénétrer de l'idée nationale-socialiste venait jamais à s'éteindre, cela entraînerait fatalement la mort de ce monde spirituel.

Notre doctrine fait table rase de la thèse de Spengler, pour qui toute civilisation naît, parvient à son apogée et à son déclin, meurt, au même titre que l'individu. Il est exact que les peuples porteurs de civilisation qui nous ont précédés n'ont pu empêcher leur décadence, mais nous savons aussi que cette décadence était due au fait qu'il ne naissait plus d'hommes susceptibles de conserver ces civilisations. Ces peuples devaient mourir de leur inconscience biologique. Mais nous autres, nationaux-socialistes, connaissons les causes et les effets. Nous savons que jamais un peuple n'est devenu biologiquement inapte à la procréation, mais la volonté de vivre lui faisant défaut à la suite de certains événements historiques, il renonça à la volonté de vivre. L'individu meurt, tout comme l'arbre meurt dans la forêt ; mais tant que chaque arbre projettera ses germes dans le sol forestier, tant que les conditions climatiques et vitales subsisteront, la forêt vivra éternellement. De même un peuple vit éternellement s'il tient compte des lois naturelles de sa propre vie.

Comment se meurt un peuple

Vivre c'est lutter. Nulle vie n'échappe à cette loi. Cette lutte se poursuit en vertu de deux grandes lois naturelles qui sont la loi de la concurrence vitale et la loi de la sélection. Nous observons la loi de la concurrence vitale dans le règne animal où un animal dévore l'autre, où le plus fort détruit le plus faible pour conserver lui-même la vie. L'autre loi, celle de la sélection est efficace surtout dans le domaine botanique, où nous voyons l'ivraie, peu exigeante, mais douée d'une grande fécondité, ravir à la plante voisine, lumière, air, nourriture. Ces deux lois en dehors du règne animal et végétal régissent également la lutte des peuples entre eux. Ici la loi de la concurrence vitale porte le nom de guerre. Mais jamais cette

loi, c'est-à-dire la guerre, n'a détruit un peuple. Le peuple allemand en a fait, pendant la guerre de 30 ans, la rude expérience. De 18 millions il tomba alors à 6 millions. Trois siècles plus tard, intervalle bref dans la vie d'un peuple, il compte 100 millions d'hommes.

Mais beaucoup plus dangereuse est la loi de la sélection. Elle est insidieuse et dangereuse parce que ses effets ne se limitent pas dans le temps : elle agit à toute heure. Lorsque le peuple hellénique fut résorbé par les envahisseurs étrangers, le dernier des Hellènes, en mourant, ignorait qu'il fût le dernier, car autour de lui vivaient des dizaines de milliers d'hommes qui se disaient Grecs tout aussi bien que lui. Quand la femme allemande renonce à avoir des enfants et que, au même moment, au delà de la frontière, une mère polonaise donne un enfant à son peuple, ce dernier a remporté par là, en un point du vaste champ de bataille biologique, une victoire, il est vrai à peine perceptible pour le moment, mais qui se répercutera néanmoins à travers des dizaines et des dizaines de siècles. Cette loi de la sélection ne produit pas seulement des effets décisifs en politique étrangère, mais également à l'intérieur d'un peuple, dès que l'élément inférieur procréé un nombre d'enfants dépassant la moyenne et que l'élément supérieur reste au-dessous. Ceci entraîne fatalement une régression de l'élément supérieur, dont la conséquence sera une dévaluation biologique du peuple, sinon immédiate, du moins dans les siècles à venir. Pour apprécier la valeur d'un peuple, il ne faudrait plus aujourd'hui se placer sur le même terrain que les historiens routiniers, incapables encore de saisir toute l'importance du fait biologique. En effet, ils se sont égarés parce qu'ils n'ont tenu compte que des faits historiques. Il se pourrait fort bien que mainte guerre du passé n'ait été que la dernière étape d'un enchaînement historique qui a eu pour cause cette loi de la sélection. En la méconnaissant, en ne reconnaissant pas sa nécessité immanente, en n'affrontant pas virilement les dangers dont elle nous menace, nous risquerions de nous engager dans la voie des peuples porteurs de civilisation qui nous ont précédés et qui avaient cru pouvoir faire fi des lois de la fécondité et de la sélection.

Conclusion positive découlant des connaissances que nous avons acquises

Apporter ces lumières au peuple, voilà une des raisons qui inciteraient les gens à vouloir procréer. C'est là simplement une question d'éducation. Prenons le développement du peuple allemand, son accroissement, au cours du siècle dernier ; nous les devons à nos ancêtres qui, certes, n'ont pas été amenés à avoir beaucoup d'enfants par de froids calculs, mais bien par l'orgueil que chacun mettait à avoir une famille nombreuse et la joie qu'il éprouvait à transmettre son sang à tant et tant de descendants.

Il faut absolument que le peuple allemand retrouve cette façon de penser. Avoir un enfant, de nombreux enfants, c'est un bien, de beaucoup supérieur aux

autres avantages et jouissances sur cette terre. La fierté de travailler pour son enfant doit remplacer le désir égoïste d'une aisance facile.

Or, ce travail d'éducateur n'amènera le revirement souhaité qu'à condition que ceux qui ont juré fidélité au Führer préchent surtout par leur propre exemple. Les membres du Parti, en premier lieu, auront à prouver par leurs actes qu'ils pensent et sentent en nationaux-socialistes. C'est d'eux, avant tout, que nous entendons qu'ils se conforment aux exigences de notre politique raciale, car ils connaissent bien les conditions dans lesquelles peut prospérer la race allemande et ce sont eux qui portent toute la responsabilité de la vie de notre peuple. Notre peuple, à ce point de vue, doit être défendu non seulement contre les effets de la loi de la concurrence vitale, mais aussi contre ceux de la loi de la sélection. Cela implique pour l'individu que l'accomplissement du devoir biologique s'ajoute à celui du devoir personnel ; il ne suffira plus désormais que l'individu soit prêt à mourir dans la lutte pour l'existence de son peuple, il devra être prêt à vivre pour elle.

Aufklärungs und Redner Informationsmaterial der Reichspropagandaleitung der NSDAP und des Propagandaamtes der deutschen Arbeitsfront. Lieferung, 5 mai 1937.

L'Allemagne nordique

Les Editions Ewald Ebel publient dans leur série « Création et conception allemandes » (*Deutsches Schaffen und Schauen*) un fascicule intitulé « L'Allemagne Nordique » (*Deutschland-nordisch*) dont l'auteur est le docteur Ernst Timm, directeur général de l'Union Nordique. Ce fascicule trace un admirable tableau de la société et de l'humanité nordiques, à travers les différentes époques et sous l'influence des événements historiques. Le but que se propose l'auteur est de souligner l'importance politique mondiale de ces deux facteurs aujourd'hui et leurs tâches créatrices pour l'avenir.

Le fascicule, orné d'un imposant dessin à la sanguine de Wilhelm Petersen (représentant la tête de Siegfried) débute, en guise de préface, par un poème de Thilo von Throtha : « A la Mer Baltique », retraçant les destins historiques des peuples riverains de cette « mer fraîche et verte aux rivages rayonnants ». Dans un résumé d'une grande clarté le Docteur Ernst Timm établit les principes d'après lesquels une race évolue et acquiert ses valeurs éternelles. Il remonte aux origines de la race nordique qui se situent vers la fin de la période glaciaire, environ 3.000 av. J.-C. ; il nous montre les dispositions et les facultés particulières de cette race et les explique par une certaine polarité « trouvant son expression suprême dans une tendance double de l'homme nordique, dirigée, d'une part, vers un élargissement de sa personnalité propre, d'autre part, vers l'insertion de l'individu dans une communauté superposée ». Il nous présente les peuples nordiques opposés aux hommes des autres races, tels ceux du monde asiatique ; il nous parle de leur valeur supérieure là où ils ont su garder intact la race dans sa pureté

et où ils ont conservé leur attachement merveilleux à la nature, dispensatrice de toutes facultés créatrices.

2.000 ans avant notre ère l'homme germanique est déjà à l'apogée de sa vie culturelle qui, par son rayonnement, influencera et transformera la civilisation du monde presque tout entier. L'auteur nous montre par la suite comment l'homme germanique, après le traité de Verdun, est entré dans l'histoire allemande : depuis, ce fut toujours son destin, dans un rude combat intérieur, de défendre son caractère nordique particulier contre les influences étrangères et les afflux humains étrangers, « en gardant toutefois certains apports extérieurs, le christianisme par exemple, pour les transformer et les faire servir à sa propre ascension ».

C'est de cette lutte que naît la Prusse. Dans tous les domaines de la vie et de la culture nous assistons alors à une floraison incomparable, du fait que les deux attitudes essentielles qui caractérisaient l'homme nordique : subordination à un tout et aspiration à la liberté, ont pu pour la première fois se rejoindre dans une synthèse et engendrer ainsi de grands actes politiques et influencer la vie privée de chacun. Au cours du siècle suivant les effets de la révolution française ont éloigné l'homme allemand de lui-même et de la nature, l'ont soumis aux influences étrangères jusqu'au moment où, pendant la guerre mondiale, l'Allemagne s'est soulevée et a opposé une résistance contre ce qui, infailliblement, l'aurait conduit à l'abîme. Le peuple allemand n'a évité la ruine que grâce au national-socialisme qui, en amenant la fusion totale du peuple allemand, a dépassé le prussianisme précurseur.

L'idée nordique en Allemagne a acquis toutes les vertus d'un principe vital et c'est de là que prend son essor une nouvelle évolution historique qui, elle, favorisera un nouvel épanouissement de la vie et de la culture humaines capable d'assurer l'immortalité à un peuple.

« *Völkischer Beobachter* », 4 juin 1937.

Racisme et Droit

La politique de la population, la défense de la race et l'eugénique dans la législation du III^e Reich

Dans son grand discours prononcé à la séance du Reichstag du 30 janvier 1937, le Führer déclara, unissant dans sa pensée le passé et l'avenir :

« C'est probablement la première fois dans l'histoire de l'humanité qu'un peuple comme le nôtre considère comme le plus haut, le plus sacré devoir de l'homme, la sauvegarde et la préservation de la race et du sang que Dieu lui a donnés. Le point culminant de la révolution nationale-socialiste est d'avoir mis en évidence que toutes les fautes et toutes les erreurs de l'homme sont conditionnées par l'époque et en conséquence, corrigibles à l'exception d'une seule, celle qui consiste à méconnaître la valeur de la pureté du sang et de la race et la nécessité de veiller sur elle, car sang et race sont la forme et l'âme que Dieu nous a donnés.

Tout comme la révolution que produisit la connaissance du mouvement de la terre

autour du soleil dans les conceptions des hommes relatives au système de l'univers, la théorie nationale-socialiste de la race et du sang, elle aussi fera évoluer les idées et les conceptions de l'histoire du passé et de l'avenir de l'humanité. »

Le Führer a donc tenu à proclamer une fois de plus, que les principes et les enseignements de la science raciale et des théories sur l'hérédité constituaient la base même de l'idéologie nationale-socialiste. A l'époque d'avant-guerre, corrompue par le luxe et l'opulence, seuls quelques grands savants étrangers comme Gobineau, Galton, Lapouge, et les Allemands Klemm, Carrens et Plotz se firent les pionniers de ces principes. Des penseurs isolés ont, plutôt inconsciemment comme Nietzsche, ou en parfaite connaissance de cause comme H. St. Chamberlain, entrevu l'étendue du problème. Après la guerre, ce problème fut abordé de plusieurs côtés : la science raciale se trouva enrichie surtout par les œuvres de Hans F. Günther ; dans le domaine de l'eugénique Erwin Baur, Fritz Lenz, Eugen Fischer ainsi que quelques autres comme K. H. Bauer et F. W. Siemens fournissent un important apport, tandis que le théoricien de la science de la population, Burgdorfer, cherche à alerter l'opinion publique. Ce fut aussi l'époque où le problème commença à gagner les couches de plus en plus profondes du peuple allemand. Cependant, c'est au national-socialisme qu'il fut réservé de développer un système philosophique en prenant pour bases les résultats de la science raciale. D'une part, cela constitue une ligne de démarcation très nette entre le national-socialisme et tous les autres mouvements de redressement national en Allemagne et à l'étranger ; d'autre part, c'est ainsi que furent créées les conditions permettant de traduire les postulats de la science dans la vie politique.

Dressons la liste des mesures qui, après quatre ans et demi constituent l'œuvre de la nouvelle législation nationale-socialiste dans les domaines de la politique constructive de la population, de la défense de la race et de l'eugénique.

On pourrait classer ces mesures dans les trois groupes : défense de la race, eugénique et protection de la natalité. Mais la science raciale, ainsi que celles de l'hérédité et de la politique de la population, la première s'inspirant de la pensée nordique, la deuxième dictée par le souci de la sélection des sujets selon leur valeur héréditaire, la troisième ayant pour base les statistiques des mouvements démographiques, représentent trois courants qui, tout en ayant chacun une source différente tendent dans une mesure croissante à converger. De même les réformes pratiques que la réalité politique exigeait de nous se proposent de plus en plus un seul et même but :

La défense de la famille nombreuse, saine du point de vue racial et héréditaire.

Il existe certes quelques mesures où le souci de la défense de la race prévaut sur les autres, comme par exemple le paragraphe aryen. D'autres sont en premier lieu dictées par des considérations d'ordre eugénique, comme la loi sur la stérilisation, ou bien servent à favoriser surtout la natalité comme certaines réductions d'impôts. Cependant, d'une façon générale, de telles distinctions ne sont ni utiles ni possibles.

Car la grande majorité des lois réunit à la fois l'ensemble de toutes ces considérations. Notons que même dans les exemples précités l'influence de telle loi dépassa son cadre primitif. Ainsi nous pouvons constater que le paragraphe aryen a contribué dans une mesure inattendue à la renaissance de l'idée de famille et du sens de la famille. Il ne serait pas non plus rationnel de réunir — comme on nous l'a proposé à plusieurs reprises — toutes ces prescriptions d'un droit racial, comme un domaine particulier de notre droit, dans un cadre spécial que l'on pourrait dénommer code racial par exemple. Les données que nous fournit la science raciale et de l'hérédité exigent plutôt la revision et la rénovation de notre législation dans tout son ensemble. Les connaissances acquises dans ce domaine pénètrent notre droit tout entier et ont partout leurs répercussions.

C'est pourquoi nous nous arrêterons devant les principaux groupes de lois, allant du droit public au droit pénal en examinant ensuite le droit matrimonial et familial, foncier et héréditaire et enfin la législation en matière d'impôts, de salaires et de taxes, pour constater au sein de chacun de ces groupes l'apport constitué par les dispositions des nouvelles lois.

Cette classification a déjà été adoptée par nous dans le mémoire que nous avons présenté en 1932 à l'Association des Juristes Nationaux-Socialistes. Ce mémoire tendait à fixer « les principales conséquences de la conception eugénique et raciale du national-socialisme en matière de droit », ainsi qu'à démontrer « l'étendue du travail législatif à effectuer dès que les principes raciaux se seront incorporés aux conceptions de l'Etat, de la politique et du droit ».

Ce qui pouvait paraître à cette époque comme une utopie d'un avenir lointain est, à présent, d'ores et déjà réalisé en grande partie.

Deutsches Recht, Berlin, 15 juin 1937.

L'application de la loi sur la protection du sang et de l'honneur allemands

Condamnations pour profanation de la Race

La 6^e Chambre Correctionnelle a condamné le juif Félix Herzberg de Breslau, âgé de 78 ans, à un an de prison pour infraction à la loi sur la protection du sang allemand et de l'honneur allemand, en tenant compte d'un mois de détention préventive. L'accusé n'a bénéficié d'une peine si modérée que parce qu'il a fait, durant toute sa vie, preuve d'une conduite irréprochable. Il s'agit d'une jeune fille aryenne avec laquelle il entretenait, déjà avant l'interdiction, des relations depuis plusieurs années. Ce n'est que la misère qui, jusque là, n'avait pas permis aux deux coupables, de contracter mariage.

« *Schlesische Zeitung* », Breslau, 5 juin 1937.

Le médecin juif Arthur Lindner de Breslau, âgé de 72 ans, qui entretenait depuis 1928, une liaison avec une aryenne, liaison qui a subsisté jusqu'en 1937, a été frappé par la 6^e Chambre Correctionnelle d'une peine d'un an et 6 mois de réclusion et de deux ans de dégradation civique.

« *Schlesische Zeitung* », Breslau, 1^{er} juin 1937.

A Breslau, d'après la « Schlesische Zeitung », un accusé juif a été condamné à trois ans de travaux forcés et trois ans de dégradation civique. — A Hambourg, d'après le journal « Der Mitteldeutsche » de Magdebourg, du 25 mai, un accusé juif, âgé de 32 ans, a été condamné à 15 mois de prison et un accusé aryen, âgé de 23 ans, à 18 mois. — A Eisenach, d'après la « Thüringer Gauzeitung » de Weimar, du 18 mai, un accusé juif, âgé de 28 ans, a été condamné à un an de travaux forcés. — Un autre accusé juif, âgé de 56 ans, a été condamné, d'après le « Hamburger Tageblatt » du 16 mai, à trois ans de travaux forcés. — A Chemnitz, d'après le « Pirnaer Anzeiger » du 15 mai, un accusé juif a été condamné, pour tentative de profanation de la race, à un an et six mois de travaux forcés.

« Neue Freie Presse », Vienne, 26 mai 1937.

Le tribunal correctionnel de Cologne a condamné Sally Blech, âgé de 59 ans, à un an et trois mois de travaux forcés ainsi qu'à trois ans de dégradation civique, pour tentative de profanation de la race. Blech, qui s'était converti en 1909 au catholicisme, avait été marié. Son union fut dissoute en 1935 après une durée de 26 années et le divorce prononcé aux torts de l'accusé. Blech abusa de sa situation de propriétaire d'une affaire commerciale, en invitant une de ses employées (Werbedamen) à dîner dans son appartement où il en vint à des importunités non douteuses. L'accomplissement du crime de profanation de la race échoua grâce à la résistance opposée par la jeune fille.

« National-Zeitung », Essen, 5 juin 1937.

Bilan du mois de mai : 500 ans de travaux forcés !

D'après la presse allemande du Reich, il y a lieu d'enregistrer que la courbe des procès de « profanation de race » s'élève continuellement, bien que les peines deviennent chaque fois de plus en plus lourdes. Au cours du mois de mai, les condamnations pour profanation de la race ont totalisé plus de 500 années de travaux forcés.

Il convient de remarquer particulièrement que, de plus en plus fréquemment, des aryens entrent en conflit avec la fatale loi sur la protection du sang.

« Prager Montagsblatt », Prague, 7 juin 1937.

La loi sur la protection du sang et de l'honneur allemands s'applique aux filles publiques

D'après les renseignements fournis par le service de presse régional (Landespressediens) du Bureau allemand d'Information de Baden, le juif L. résidant à Fribourg, a été condamné à six mois de prison, compte tenu de 3 mois de détention préventive ; la condamnation a été prononcée pour infraction à la loi sur la protection du sang et de l'honneur allemands. Entre autres circonstances atténuantes, le tribunal a pris en considération que, en l'espèce, la femme de sang allemand était une fille publique notoire.

« National Zeitung », Bâle, 27 mai 1937.

Un jugement important de la cour de Munich

Les lois de Nuremberg interdisent aux juifs d'occuper, dans un ménage juif dont ferait partie un homme juif, des filles ou des femmes de sang allemand, âgées de moins de 45 ans. La Cour d'appel de Munich avait à définir dernièrement sous quelles conditions un juif doit être considéré comme faisant partie d'un ménage juif. L'accusée juive occupait dans sa maison une domestique aryenne de nationalité allemande, âgée de 22 ans. Elle avait sous-loué une pièce de son appartement à un négociant juif au service duquel la domestique aryenne était attachée selon l'usage dans les sous-locations.

La Cour d'appel déclare (Juristische Wochenschrift 1937, p. 762) que l'appartenance d'un sous-locataire à un ménage dépendait des circonstances de fait. Dans le cas présent, il s'agit d'un ménage restreint et d'une communauté d'habitation étroite ; il en résultait des relations étroites également entre les occupants et la servante et une certaine dépendance de la bonne par rapport au sous-locataire ; il y a donc là, sans aucun doute, appartenance du sous-locataire juif à la communauté du ménage. Le pourvoi en appel de l'accusée juive a donc été rejeté et la condamnation de première instance confirmée par la Cour.

Frankfurter Volksblatt, 18 mai 1937.

Où il est question de statistiques raciales

Clôurant à l'Université de Cologne un cours de science raciale par une conférence qui traitait de la « science du caractère et la psychologie raciale », le Dr. Haeger a exposé à ses auditeurs (d'après la « Kölnische Volkszeitung » N° 70) qu'une statistique, qu'on a essayé de réaliser minutieusement et avec beaucoup de soins « en se basant sur les jugements des tribunaux relevant des Cours d'Appel (Oberlandsgericht) des différentes régions du Reich durant l'année 1936 », a donné les résultats suivants :

« Cette statistique établit que la race nordique qui comprend 45 0/0 environ de la population allemande, donne une participation de 15 0/0 sur le chiffre total des infractions aux lois. C'est relativement la part la plus restreinte. Pour la race « ostlich » (orientale) qui comprend 20 0/0 de la population, la participation aux cas punissables est de 18 0/0. Nous y trouvons en premier lieu les délits intellectuels. La race « westlich » (occidentale) qui ne comprend que 3 0/0 de la population du Reich et 15 à 20 0/0 de celle de la Rhénanie, participe aux cas punissables à raison de 4 pour 100. On y est frappé par le nombre élevé de plaintes déposées pour insultes et pour délits contre les mœurs. La race « fälisch » qui compose 5 0/0 de la population est représentée par 5 0/0 ; les coups et blessures y sont en nombre très élevé. Cet état de choses est encore plus accentué chez la race dinarique qui comprend 15 0/0 de la population et 17 0/0 de délinquants. La race « ost-baltisch » (baltique-orientale) qui compte 8 0/0 de la population atteint 14 0/0 du nombre total des crimes : on y remarque également le nombre élevé de plaintes pour insultes et délit de mœurs. »

... « Pour donner une caractéristique en-

core plus exacte des jeunes dames de Cologne, on a pu établir qu'elles appartiennent, à raison de 52 0/0 au type musculeux, c'est-à-dire sportif et élancé ; 18 0/0 au type respiratoire, aptes aux travaux de précision, et 3 0/0 seulement au type cérébral, employées de commerce et de bureau, travail intellectuel. 16,5 0/0 appartiennent au type physique, c'est-à-dire corpulent. Il est évident, que l'extensibilité de ces déterminations est aussi grande que la possibilité de développement de ces jeunes dames qui, à l'âge de 17 ans, ne trahissent pas encore pour la plupart du temps de dispositions éventuelles pour la corpulence. »

La « Kölnische Volkszeitung » communie que la conférence fut accueillie avec le plus vif intérêt. Et le Dr. Haeger souligna pour finir que « la science raciale actuelle ne se trouve qu'à son début, n'étant qu'une jeune branche de la science ». Les auditeurs et le conférencier lui-même, ont-ils réfléchi qu'en vertu de cette « science qui ne se trouve qu'à son début », on a édicté, en Allemagne d'importantes et sévères lois pénales, interdit la conclusion de mariages, détruit des foyers, fait le malheur de nombreuses personnes, massacré tant de gens ?

Neuer Vorwärts, Carlsbad, 9 mai 1937.

Le nouveau statut de l'Association des Anciens Combattants

Le colonel Reinhardt, chef suprême de l'Association Kyffhäuserverband et chef de groupe de S.S., a modifié en quelques points essentiels, les statuts de l'Association. Les tâches de celle-ci ont été définies comme suit : 1.) Maintien et encouragement de l'esprit militaire, de l'esprit qui a permis d'accomplir les faits d'armes héroïques du passé allemand ; 2.) Maintien de l'esprit de camaraderie ; 3.) Culte de la communauté du peuple par l'éducation des membres dans l'esprit du national-socialisme ; 4.) Assistance aux camarades indigents, à leurs familles, à leurs veuves et orphelins.

Quant au maintien de la pureté du sang des membres, les conditions énoncées dans les nouveaux statuts vont au delà du § 5 du premier décret relatif à la loi qui réglemente le titre de citoyen. Les modifications suivantes ont été approuvées par le représentant du Führer et par le ministre de l'Intérieur : Sont exclus de tous les groupes locaux affiliés les personnes de descendance non-aryenne qui sont mariées à des juives. Pour l'Association des anciens combattants n'est aryen que l'homme qui est pur de tout mélange de sang d'une race étrangère.

Frankfurter Zeitung, 15 mai 1937.

Racisme et Art

L'art assujéti

Au mois de décembre dernier, le ministère de la Propagande a interdit aux critiques d'art allemands de faire la critique théâtrale. Au mois de mars ils furent informés qu'ils pourraient reprendre la critique des pièces de théâtre et des films, mais ils devront se conformer aux directives suivantes :

« Ce qui est national-socialiste est bon.

« Ce qui n'est pas national-socialiste est « mauvais ».

Guillaume Weiss, un des plus proches collaborateurs de Goebbels, dans un dis-

cours prononcé à Dessau, a expliqué cette ligne de conduite et a donné aux journalistes ces nouvelles instructions : « Si une œuvre d'art et son exécution comportent une suite d'idées nationales-socialistes, nous devons l'encourager. Si ce n'est pas le cas, non seulement c'est notre droit, mais encore notre devoir de la rejeter. La critique d'art n'est nullement une question d'esthétique, mais une question purement politique. Il n'y a pas longtemps encore, la critique théâtrale ne tenait pas compte de cette vérité. Le critique ne doit jamais oublier que ce qu'il voit sur la scène a une signification politique dans le sens le plus large du mot. »

New-York Times, 1^{er} mai 1937.

« Que veut cette larme solitaire ? »

Le festival romantique organisé pendant les « Semaines d'Art 1937 », à la salle blanche du Château de Berlin, ne manquait pas de solennité. Accompagnée au piano par Michaël Raucheisen, la cantatrice Emmy Schumann, sur des textes de différents poètes chanta de merveilleux Lieds de Leisner. Ces derniers étaient mentionnés au programme : Goethe, Byron, Rückert, Burns, Moser et Moore. Trois « liedlein » (petits lieds) seulement, offerts comme régal, semblaient être d'origine inconnue : « La fleur de lotus », « Tu es comme une fleur », « Que veut cette larme solitaire ».

Pourtant, ce ne sont point là des poèmes dus à un poète allemand inconnu, tombé en oubli au cours des siècles, mais de trois rimailleurs de Heinrich Heine dont l'art ne devient guère plus aryen quand on supprime son nom du programme ; il reste bel et bien un juif complet, bien que le festival de Berlin nous le présente sous le masque d'un romantique allemand.

Alors nous aussi, nous nous demandons : que veut cette larme solitaire qui brilla dans le Château de Berlin ? Nous n'avons point de larmes pour ce Heine, non que nous soyons incapables, comme certains le prétendent, de comprendre ses vers, mais parce que nous nous souvenons que Heine, pendant son séjour à Paris, a été payé par le gouvernement français pour calomnier l'Allemagne dans ses écrits.

Nous sommes les derniers qui voudrions effacer Heine de l'univers. Mais, en Allemagne au moins, nous entendons l'abandonner entièrement au Kulturbund juif qui manque à un degré frappant d'œuvres d'art, et qui a continuellement recours au bon vieux roi de la valse, Johann Strauss, afin de rendre plus attractives ses soirées. C'est là que Heine est à sa place et nous ne la lui envions pas.

Mais nous, nous ne manquons vraiment pas d'artistes allemands et de classiques, grâce auxquels nous sommes capables de remplir les programmes, non seulement de nos « Semaines d'Art », mais encore d'années d'art. C'est pourquoi, foin de la timidité ! Qu'on nous nomme courageusement les auteurs. Somme toute, il nous semble bien que le rocher de la Loreley, est toujours debout, bien que nous ne le chantions plus avec les vers de Heine. On aurait pu le mentionner ne fut-ce que par égard aux membres de l'Association culturelle nationale-socialiste qui, pendant que l'on chantait les trois lieds, se regardaient avec l'air de gens qui seraient dans leurs petits souliers.

Das Schwarze Korps, Berlin, 3 juin 1937.

Le Deutschtum dans le monde

Une émission radiophonique

(Diffusée le 6 juin 1937, à 19 h. 15, par le poste allemand à ondes courtes).

— Allo ! On vous demande de Berlin. Nous allons faire une visite à l'Institut pour les Allemands de l'Étranger, à Stuttgart. — Allo, Hambourg ! Un instant, je vous donne la communication.

Premier speaker. — Nous sommes dans la centrale téléphonique de l'Institut pour les Allemands de l'Étranger, à Stuttgart. Grand standard avec des lampes de couleur qui s'allument. Les fils métalliques se croisent dans tous les sens sur le tableau de distribution. On est en communication directe avec toutes les grandes villes du Reich, sans passer par la poste centrale. Nous sommes donc toujours en mesure d'obtenir, sans retard, une communication avec l'endroit que nous désirons.

Deuxième speaker. — Oui, de même que cette centrale téléphonique nous procure des communications avec tout le Reich, l'Institut pour les Allemands de l'Étranger nous procure aussi exactement, aussi rapidement, des communications avec le monde entier. Ici aboutissent les fils d'une organisation que nous pouvons considérer avec fierté, une organisation qui n'a probablement pas sa pareille au monde.

Premier speaker. — Que signifient ces piles de revues, de journaux et de livres dans cette pièce ? Sont-ils destinés à une vente de déchets de papier ?

Deuxième speaker. — Eh bien ! vous m'auriez mis dans une belle situation. Ce sont les archives de notre Institut ; ici s'accumulent tous les matériaux : lettres, livres, journaux, revues et brochures, que nous dirigeons sur toutes nos succursales.

— Qu'êtes-vous donc en mesure de transmettre aux autres succursales, M. le Dr Rasche ?

— Nous pouvons vous renseigner sur tout ce que vous voulez savoir. Par exemple, combien de personnes ont émigré d'Allemagne et vers quelle destination. Combien d'émigrés entrent dans les différents autres pays et de quelle origine ils sont. Combien d'étrangers travaillent dans les autres pays ? Quelles sont leurs professions et quelles sont les usines qui emploient particulièrement les étrangers. Nous savons, en outre, exactement quelles sont les importantes personnalités allemandes qui voyagent à l'étranger et où elles vont, quelles sont les organisations à qui elles rendent visite et où et sur quel sujet font-elles des conférences.

— Vous devez par conséquent disposer d'un magnifique appareil d'informations. Où puisez-vous tous ces renseignements ?

— Nos sources d'informations sont de différentes natures.

1° Nous échangeons une correspondance étendue avec nos amis à l'étranger, aussi bien près de nos frontières que dans toute l'Europe et les pays d'outre-mer. Partout, chez les allemands résidant à l'étranger, le nombre de nos amis croît quotidiennement. Grâce surtout aussi à nos émetteurs à ondes courtes. Car, comme vous le savez, avec leur aide nos compatriotes du monde entier sont invités à nous écrire, à nous donner tous les renseignements sur

leur vie privée et sur la vie de leur entourage.

2° Nous lisons ici 1.700 journaux et revues du monde entier.

3° Nous possédons un fichier, sur lequel sont portées 45.000 adresses d'organisations allemandes dans le monde entier, avec les indications les plus précises sur le nombre des membres et le genre de leur activité.

4° Nous maintenons des relations personnelles avec nos amis de l'étranger par les visites qu'ils nous rendent ou que nous leur rendons à notre tour. Je suis allé récemment en Afrique du sud et du sud-ouest ; j'y ai pu voir de nombreux amis avec qui j'ai procédé à un large échange de vues. Les allemands résidant à l'étranger qui retournent en grand nombre en Allemagne, dans leur vieux pays natal, font, pour la plupart, une visite à notre Institut. Il est réjouissant de pouvoir regarder dans les yeux de ces hommes qui habitent depuis si longtemps hors d'Allemagne. Combien de forces précieuses sont accumulées à l'étranger. Ce n'est qu'à présent que nous pouvons leur fournir, avec empressement, des informations sur ce qui se passe dans leur patrie, les tenir au courant de tout et les encourager à une collaboration active.

— Quelles applications pratiques faites-vous de cet immense fichier ?

— Choisissez la fiche que vous voulez. Voici, parmi les fiches des associations, la « Section de la Fédération germano-autrichienne d'alpinisme » à Valparaiso, Chili.

— Eh bien ! regardez. Sur cette fiche sont désignés les noms de tous les membres, leurs professions, etc... Vous y voyez encore les voyages entrepris pour des raisons privées ou scientifiques par chaque membre ou par l'organisation elle-même, les expériences et les observations qui ont été faites au cours du voyage. Tout ceci est reporté ensuite sur des fichiers établis par matière. Nous pouvons donner, à l'aide de ce fichier par exemple, des renseignements précieux aux associations alpinistes de chez nous, lorsque des Allemands désirent aller à l'étranger, ou bien lorsqu'ils veulent se communiquer des conseils d'un ordre pratique.

— Voilà une autre fiche : l'école Kaiser-Wilhelm, à Shanghai.

— Cette fiche porte des indications exactes sur le nombre des membres enseignants dans cette école, le nombre des élèves, quelles sont les matières enseignées, etc... Toutes les modifications et observations sont soigneusement mentionnées au fur et à mesure. Si par exemple, un commerçant est subitement appelé à Shanghai, il se rend chez nous pour se renseigner dans quelle école il devra envoyer ses enfants. Nous pouvons alors lui recommander l'École Kaiser-Wilhelm comme étant la meilleure école à Shanghai.

— Que représentent ces gravures et ces cartes ?

— Dans cette section nous possédons une collection précieuse de 45.000 gravures, photos, cartes géographiques, etc., du monde entier. Elles nous sont envoyées de partout avec des lettres dans lesquelles sont complétés les éléments que ne peuvent montrer les gravures. On modifie continuellement les dessins dans ce grand nombre de petites ou grandes cartes géographiques. Tout cela représente un travail qui exige

beaucoup de connaissances approfondies et beaucoup de persévérance.

La section suivante est notre bibliothèque. Elle comprend 70.000 volumes et est le dépôt central de toute la littérature allemande dans le monde entier. Sans compter les livres d'enseignement, les œuvres scientifiques, etc., nous possédons 25.000 volumes d'œuvres littéraires. Nous publions nous-mêmes un catalogue de la littérature allemande qui, tous les mois, est envoyé, partout et dans lequel nous recommandons tous les bons livres nouvellement parus. Il est de notre devoir de favoriser le développement de la littérature allemande publiée à l'étranger. Nous avons fondé un prix de 2.000 marks qui est attribué, tous les ans, à la meilleure œuvre traitant d'un sujet populaire allemand.

Voici maintenant une autre section de cartes et de photos. Elle touche plutôt à la vie privée de nos compatriotes à l'étranger. 66.000 photos et 12.000 cartes y sont rassemblées. Ce travail de collectionneur, auquel ne nous pousse pas naturellement la seule passion de collectionner, nous engage dans de multiples voies. Nous avons ainsi, outre les Allemands résidant à l'étranger, de nombreux amis étrangers qui nous procurent des lettres et des illustrations. Nous possédons également les diapositifs de la majeure partie des photos et nous les prêtons pour les conférences.

A cet endroit, chers auditeurs et auditrices, nous quittons les sections de documentation pour nous rendre aux sections qui s'efforcent.

— M. le Dr Lüdiger, vous êtes chef de la section de la presse. Racontez-nous quelque chose sur votre travail.

— Notre travail ? Nous ne nous lassons jamais d'expliquer aux 60 millions d'Allemands du Reich et aux 30 millions qui sont au delà des frontières du Reich, que nous sommes un seul peuple et que nous sommes tous unis par les liens de la communauté du peuple. Notre effort principal est concentré sur la publication de notre revue « L'Allemand à l'étranger » (Der Auslandsdeutsche). Nous avons ensuite notre service spécial de presse qui est diffusé dans le monde entier en toutes langues. L'année passée nous avons attribué, par exemple, un prix au meilleur « Hymne de l'Allemand à l'étranger » qui a rencontré partout un si grand retentissement.

D'ici, de notre bureau de consultations dirigé par M. Moshart, nous communiquons par correspondance et personnellement avec tous nos amis. Nous voulons aider à tous les points de vue les Allemands résidant à l'étranger par les organisations que nous y avons créées, écoles, clubs, etc. Tout est adapté aux conditions de chaque pays, conditions que nous connaissons exactement. Nous facilitons également à certains de nos rares amis plus aisés, des voyages dans leur pays natal, le Reich. Tous les émigrés sont soigneusement renseignés par nous sur les amis qu'ils trouveront dans les endroits où ils se rendent, et sur le meilleur moyen d'y organiser leur vie. C'est un projet inépuisable auquel nous aspirons, et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour obtenir des résultats toujours meilleurs.

— Nous approchons maintenant du plus récent des services de notre Institut, le service des recherches à l'étranger sur la

communauté de la famille (Sippenkunde).

Pouvez-vous nous raconter certaines choses à ce sujet, M. Krieschbach.

— Notre but consistait en premier lieu à centraliser la documentation sur les communautés de famille. C'est pourquoi nous avons établi notre Institut de Recherches ici, dans la ville des Allemands résidant à l'étranger. Nous n'avons commencé notre travail que récemment. A l'heure actuelle nous avons onze collaborateurs.

— Quel est votre but principal ?

— Nous en avons plusieurs qui sont de grande importance pour nous. Tous les jours arrivent des demandes formulées par des Allemands résidant à l'étranger, d'actes d'état civil complémentaires, que nous leur procurons. Mais je crois préférable de vous expliquer par un exemple les cas qui se présentent. Vous voyez ici notre « bibliothèque » qui comprend déjà un nombre imposant de volumes.

— C'est une drôle de bibliothèque, elle ne consiste qu'en annuaires de téléphone et en bottins.

— Oui, mais ne riez pas. C'est de la plus grande utilité pour nous.

Notre travail le plus important consiste à envoyer à tous les compatriotes à l'étranger des questionnaires en leur demandant des renseignements précis sur tout ce qui pourrait nous être utile. Personne ne doit craindre qu'il sera fait de ces renseignements un usage dans un but déloyal. Nous recherchons, par exemple, en ce moment, systématiquement, dans tous les bottins et annuaires de téléphone, tous les noms et adresses de personnes dont les noms ont une consonnance allemande. Nous écrivons des lettres à ces adresses et leur envoyons des questionnaires. En retour, nous faisons parvenir, à ceux qui nous répondent, notre « Agenda des communautés de famille des Allemands résidant à l'étranger », qui contient des indications utiles et précieuses, des rapports détaillés et des articles sur notre travail. Nous voulons faire comprendre à nos compatriotes dispersés dans le monde entier que nous sommes des alliés. Une collaboration fraternelle est nécessaire pour atteindre le but élevé que nous nous proposons. C'est pourquoi, nous voulons nouer des relations amicales et les cultiver.

— Chers amis à l'étranger. Nous nous séparons de l'Institut pour les Allemands de l'étranger à Stuttgart. Nous espérons que la transmission vous a donné satisfaction et qu'elle a été bien accueillie. Prenez en considération ce que vous avez entendu aujourd'hui. Ecrivez-nous assidûment. Envoyez-nous des photos de votre famille, de votre entourage, de votre maison. Faites-nous des propositions sur les sujets qui vous intéressent.

— Nous continuons notre transmission dans quelques instants.

Racisme hors d'Allemagne

Appel de l'Union Panaryenne

L'Union Panaryenne, dont le siège se trouve à Vienne, est une association autorisée. Elle offre la possibilité à tout aryen et à tout individu de race apparentée de favoriser, librement et conformément à la législation, ses aspirations. Les buts que se

propose cette association ne sont pas seulement d'ordre idéologique, mais aussi d'ordre pratique.

Ces buts sont déterminés comme suit par les statuts de l'Association.

« Le but de l'Association réside dans le fait de favoriser l'union politique entre les nations et entre les peuples aryens et les peuples de race apparentée, pour la protection et le développement de leurs intérêts spirituels, culturels et économiques » (§ 3).

Conformément à ces règlements, les aspirations de l'Union Panaryenne embrassent non seulement le domaine spirituel et culturel, mais également le domaine économique. Une attention toute particulière doit être consacrée aux questions économiques. On peut aussi relever dans les statuts ci-dessus mentionnés, qu'il ne s'agit pas seulement de s'opposer à l'influence étrangère, mais aussi de s'efforcer à élargir le champ de l'activité culturelle et économique.

Constatant l'existence d'organisations internationales, telles que l'Union Paneuropéenne, les associations universelles juives et autres, il apparaît opportun qu'à notre tour, nous nous organisions également en une union panaryenne. C'est pourquoi le champ d'activité de l'Union panaryenne comprend tout le pays (Bundesgebiet), ainsi que toute région où vivent des aryens (§ 2).

Toute la correspondance doit être adressée à l'« Union Panaryenne », Vienne, 6^e arrondissement, Joaneligasse 3.

L'union fait la force. Si vous partagez notre point de vue, aidez-nous à réaliser les buts auxquels nous aspirons en adhérant à l'Union Panaryenne.

La Direction de l'Union Panaryenne, Vienne, 7 juin 1937.

Un racisme fasciste ?

*A propos de la mise à l'index
d'un ouvrage italien*

La congrégation du Saint-Office a mis à l'index un livre de G. Cogni intitulé le « Racisme », qui vient d'être publié à Milan. Il s'agit d'un ouvrage exposant la doctrine du racisme dans un esprit de vive sympathie ; c'est pourquoi le Vatican l'a considéré comme une œuvre de propagande du système raciste.

Comme on s'en souvient, il y a trois ans, la congrégation du Saint-Office, dont le pape lui-même est le préfet a déjà condamné le « Mythe du vingtième siècle », ouvrage principal du chef hitlérien Rosenberg, qui tend à mettre toutes les valeurs humaines et sociales au service du racisme. La doctrine chrétienne a toujours professé le principe de l'unité foncière de la grande famille humaine. Le fils de Dieu ne fait pas de distinction de race, de sang, de couleur, de classe ; sa doctrine est universaliste. L'hitlérisme, par contre, est basé sur la mystique du sang, affirme la supériorité d'une race sur toutes les autres. Bien plus, il met la race au-dessus de la religion. C'est pourquoi l'idée raciste est antichrétienne, et le Vatican ne peut accepter de transiger.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le Saint-Siège ait frappé l'ouvrage de G. Cogni. Ce qui pourrait surprendre, c'est qu'un livre exaltant le racisme ait pu paraître sans autre sous le régime fasciste. La mystique hitlérienne reste, en effet, étrangère au culte, au génie universel de Rome. Elle

affirme la suprématie de la race germanique sur toutes les autres races, et l'on se rappelle qu'en 1933, à Florence, le Duce, en réponse à la doctrine hitlérienne, n'hésita pas à glorifier publiquement la race latine, sans communier du reste dans la croyance en la suprématie d'une race sur les autres.

Cependant, le livre qui vient d'être mis à l'index possède cette originalité qu'il n'est pas seulement un exposé de la doctrine raciste telle qu'elle sévit en Allemagne, il comporte en quelque sorte la transposition sur le plan italien et fasciste des principes racistes hitlériens. Aux yeux de l'auteur, le racisme n'est pas une doctrine liée à la politique d'un seul peuple. Il a une portée universelle ; à son avis, la scission entre Latins et Allemands est secondaire.

« Dans le fond, écrit-il dans un avant-propos, il y a l'unité fondamentale des deux grandes races dolichocéphales romaine et germanique qui, avec la Grèce, avec Rome, avec la domination matérielle et spirituelle exercée par les peuples romain et germanique dans le monde médiéval et moderne, ont répandu plus de lumière que toute autre dans le monde. Les Italiens doivent savoir qu'un racisme bien entendu leur apportera beaucoup de bien en leur permettant de prendre conscience des valeurs les plus hautes de leur race. »

La première transposition sur le fascisme des doctrines racistes hitlériennes.

L'auteur défend, en effet, le point de vue que les civilisations grecque, romaine, germanique, sont des civilisations nordiques et ce qualificatif équivaut, à ses yeux, à aryenne. Il défend la thèse que la Grèce et Rome, dans leur période classique, sont l'expression la plus haute du sang aryen, aryen étant pris avant tout dans le sens idéal d'un pouvoir spirituel supérieur. Or, à ses yeux, le groupement fasciste doit être considéré comme « l'une des grandes vagues de reflux des valeurs aryennes dans le monde ». Il associe à ce titre le faisceau et la croix gammée. « La lumière de l'antique sang nordique (aryen), déclare-t-il, recommence à illuminer le monde. Le fascisme et le national-socialisme sont déjà cette lumière. »

Le livre de G. Cogni constitue, de la sorte, la première transposition des doctrines racistes hitlériennes sur le fascisme. Il frappe d'autant plus que jusqu'à ce jour le régime fasciste revendiquait l'originalité fondamentale de la doctrine mussolinienne et s'élevait contre toute tentative de suprématie doctrinaire de l'hitlérisme. On n'ignore pas, d'ailleurs, que la grande majorité des écrivains racistes ont déversé sur Rome et sa civilisation un mépris sans nom.

Il est évident que si le fascisme et l'hitlérisme en arrivaient à communier dans un orgueil de race, nous assisterions au paradoxe le plus étonnant des temps modernes.

Le Temps, 24 juin 1937.

Mariages païens

C'est une étrange nouvelle qui nous arrive de Budapest.

Il n'y a pas longtemps, un couple de fiancés s'est rendu devant un ancien autel de Hadour ; Hadour est un vieux dieu magyar.

Devant l'autel de Hadour se tenait un « prêtre » néo-païen. Il fit tendre le bras aux deux jeunes gens, pratiqua une incision et mélangea leur sang dans une coupe... Puis il répandit ce sang sur un brazier.

Ces rites barbares n'ont d'autre but, comme on le comprend, que de restaurer les antiques mariages païens et d'introduire dans la chrétienne Hongrie le néopaganisme des Goebbels et des Rosenberg.

De toute part, en effet, s'exerce sur les frontières du III^e Reich — Hongrie, Tchécoslovaquie, Pologne, cette pression païenne qui anime tout le mouvement et qui est bien le facteur le plus inquiétant pour la paix prochaine ou éloignée de l'Europe ; la Papauté, en la dénonçant, a bien servi, une fois de plus, la civilisation. Ch. Pichon.

L'Epoque, 29 juin 1937.

La force de guerre de la France

Le numéro spécial de la « Wehrmacht », publié par le Ministère de la Guerre du Reich, est consacré à l'esprit agressif de la France depuis dix siècles. Il est présenté sous une couverture illustrée par une grande composition qui représente 5 soldats noirs baïonnette au canon. Toute une série d'articles prétendent « donner aux soldats allemands l'image la plus exacte possible de l'armée française ». Le numéro contient une étude de la ligne Maginot, dont le caractère offensif est indéniable et qui a été surtout conçue pour permettre et soutenir la marche en avant des troupes françaises.

C'est la France, écrit la revue, qui a toujours attaqué ses voisins et surtout le peuple allemand. Il est intéressant de suivre de siècle en siècle cette politique de conquête de la France. Elle a poussé son empire pas à pas au delà de la Meuse contre la Moselle, puis contre le Rhin. En même temps, elle s'est emparée de la partie aujourd'hui française de la Flandre, de la Savoie et de Nice. La politique offensive de la France contre l'Allemagne se résume en trois mots : détruire, diviser, dominer.

« Die Wehrmacht », Berlin, 21 Mai 1937.

Ce qu'on pense du racisme en France

Le racisme est tout particulièrement absurde en Europe, mais il ne se justifierait même pas en Afrique chez les tribus sauvages qui, malgré leur isolement, ne sont pas de race pure. Des hommes qui vivent dans un pays sont façonnés par leur genre de vie, leur culture et leur civilisation et non par la propriété de leur sang.

Le racisme est non seulement une absurdité scientifique, mais aussi une falsification de l'histoire. Nous ignorons bien trop les lois de l'hérédité pour pouvoir parler de sa « pureté ». Couramment, plusieurs générations d'hommes physiquement sains aboutissent à produire des rejetons malades. Mais même si la théorie de l'hérédité était biologiquement impeccable, ce serait encore une monstruosité que de vouloir identifier la valeur de l'homme avec sa prestance physique. Les qualités morales et intellectuelles ne sont nullement liées, au perfectionnement corporel. Si l'Etat doit veiller à la santé publique, c'est uniquement sous la forme éducative et non pas par des moyens de coercition comme on les pratique outre-Rhin et qui ont abouti à cette inique loi de la stérilisation.

Les prétentions ridicules à la pureté raciale ont comme conséquence les pires injustices et élèvent l'arbitraire à la hauteur d'une institution en en faisant une « science ».

Quant aux persécutions contre les Juifs en Allemagne, pour en connaître les causes, il faut faire abstraction de toutes les plai-

santeries soi-disant dogmatiques et ne les considérer que comme les effets d'une politique obligatoire dans un Etat totalitaire qui doit canaliser les mécontentements et trouver coûte que coûte un bouc émissaire.

Chez nous en France, les Juifs, même ceux de l'Europe centrale, s'adaptent très bien à notre vie nationale, ce qui est tout à l'avantage de notre pays et de la démocratie. Abbé Jean Viollet.

Je ne puis juger du racisme en dehors des perspectives chrétiennes qui, sur ce point comme sur tous autres, apparaissent si humaines, si larges, si antinomiques aux théories absurdes dont notre monde en désordre porte le fardeau et le chancre. Pour nous, l'homme vaut par ce qui en lui est spirituel ; par la donnée spirituelle qui s'incarne en sa personne. L'Evangile ne connaît pas de race. A l'exclusivisme du peuple élu, saint Paul réplique en enseignant les gentils. Aux yeux du Christ il n'y a ni Grec ni Juif. Il n'y a pas aujourd'hui davantage de race éminente et de race inférieure.

Le racisme apparaît, en outre, comme un substitut de religion. C'est pour nous absolument inacceptable. Dans un texte national-socialiste, signé d'un pasteur, je lis que la race dût correspondre à l'aspiration religieuse de la tribu germanique. C'est pousser à l'extrême cette glorification de l'homme par l'homme, corrélative à une dégradation de l'humain dans l'animal, dont tout le monde moderne témoigne. L'être générique n'est pas, pour nous, l'être, mais son substratum, pas autre chose. Il est aussi bête de le mépriser que de l'exalter.

Enfin le racisme, par l'exclusivisme qu'il entraîne, a provoqué en Allemagne des violences dont nous ne pouvons éprouver que la plus profonde horreur. En admettant même que les Juifs aient commis tout ce dont les accusent les Rosenberg et autres, cela ne justifierait pas la violence. La justice n'est pas distributive, elle ne tombe pas au hasard sur les coupables et les innocents. Et il est toujours injuste d'accuser un bloc d'hommes, une classe, une race : les hommes seuls sont responsables.

Voilà trois raisons majeures qui me font refuser catégoriquement le racisme : hérésie, idolâtrie et brutalté. Daniel Rops.

La Juste Parole, Paris, 20 juin 1937.

Comment il faut présenter l'Exposition Universelle au public allemand

Instructions de l'Union des Industriels de Rhénanie et de Westphalie aux correspondants de journaux.

1. Du point de vue français l'Exposition est destinée ; a) à augmenter la gloire et le prestige de la France dans le monde entier et à servir par là même sa politique impérialiste ; b) à faire œuvre de propagande pour le régime du « front populaire » qui gouverne en France et pour le marxisme ; c) à encourager le tourisme et créer une ambiance favorable au commerce, conditions qui manquaient jusqu'à présent pour la réussite de la politique du gouvernement Blum.

2. Du point de vue de l'intérêt général européen l'Exposition pourrait servir : a) à favoriser les rapports culturels et économiques entre les peuples ; b) à montrer les réussites que les peuples de l'Europe ont obtenues dans « les arts et techniques modernes » (thème réel de l'Exposition) ;

c) à souligner l'esprit de collaboration et stimuler une compétition pacifique entre ces peuples, à démontrer qu'ils ont tous des intérêts solidaires et qu'il est nécessaire d'élaborer en commun un plan de défense contre tout danger et à préparer la voie à une économie internationale d'après des principes nouveaux.

3. En comparant ces deux points de vue, il est facile de saisir parmi les éléments que contient l'Exposition de Paris, ceux qui sont dignes d'être retenus et ceux qui doivent être soumis à une critique rigoureuse. Il ne faut surtout pas oublier de rappeler les dangers qui résultent du marxisme et du bolchevisme, non seulement en ce qu'ils menacent les intérêts communs européens, mais également la France elle-même, — même si le « front populaire » fait preuve pendant l'Exposition de beaucoup de modération, et cela pour des raisons tactiques très compréhensibles, en dissimulant autant que possible les côtés obscurs de la situation actuelle.

4. Les correspondants de presse doivent éviter les erreurs que les journalistes commettent habituellement dans leurs articles lorsqu'ils écrivent sur la France et sur Paris ; point d'apologie, point de descriptions enthousiastes, il ne faut pas se laisser tromper par une façade brillante. Celui qui veut porter un jugement général sur la France ne doit pas seulement considérer Paris ; celui qui désire se forger une opinion exacte sur Paris, doit savoir qu'à côté de l'Exposition et des Champs-Élysées, il y a la désolation des faubourgs et des banlieues prolétariens.

5. L'Exposition donne, dans son abondance, matière à comparaison et fournit l'occasion favorable de mettre en valeur la grandeur de l'œuvre allemande dans le domaine de l'art et de la science. Le visage

de la nouvelle Allemagne, également marqué par ces deux éléments, (Dr. Goebbels : « romantisme d'acier ») est suffisamment mis en évidence pour que tout journaliste, aussi objectif soit-il, puisse lui rendre un hommage mérité. A proximité du pavillon allemand, et en général auprès de la participation allemande à l'Exposition, se situent les pavillons des nations apparentées ou amies — parmi lesquelles le Portugal, la Pologne, l'Autriche, l'Italie, etc, forment une riche matière dont on peut apprécier à leur juste valeur les liens culturels et politiques.

6. En traitant le sujet de l'Exposition, de ses détails et du milieu parisien il faut éviter dans la même mesure deux erreurs qui, antérieurement, furent, malheureusement, trop fréquemment commises : d'une part une surestimation inconsidérée de tout ce qui est étranger, d'autre part un méprisant dédain. L'aspect exprimant une force sûre d'elle, contenue, consciente de sa valeur, qu'offre le Pavillon Allemand, exempt de toute vantardise ou prétention, mais plein de dignité et de droiture, donne la meilleure idée de l'attitude véritable de la nouvelle Allemagne, au milieu d'un entourage étranger malheureusement trop fréquemment excité ou prévenu contre elle.

7. L'attitude personnelle de tout visiteur allemand doit également être guidée par ces principes : attitude de réserve et de calme, fierté d'être Allemand.

8. L'Exposition pourra peut-être offrir certaines impulsions aux relations franco-allemandes. La collaboration était bonne pendant la préparation de l'Exposition ; ce fait ne doit pas être omis. Les problèmes de l'avenir, comme celui du rapprochement franco-allemand, ne peuvent être résolus que par la politique extérieure officielle, et non par des efforts privés, aussi sincères

soient-ils. Le correspondant qui effleure dans son article sur l'Exposition, les relations franco-allemandes ne doit jamais oublier, que ce rapprochement et cette pacification si ardemment désirées dans un intérêt commun ne dépendent pas uniquement de nous ; que, malheureusement, une grande partie du public français, contrairement au public allemand, témoigne jusqu'à présent d'un manque d'appréciation juste et libre de préjugés à cet égard, et que, dans le cas présent, également, ce ne sont pas des initiatives unilatérales, mais uniquement une attitude calme et digne et des procédés loyaux dans le traitement de problèmes difficiles qui seraient capables de faire réussir ce projet.

9. En ce qui concerne la forme et le style du compte rendu de l'Exposition, on devra tenir compte, en outre des avis mentionnés dans les paragraphes 1, 3 et 4, des deux points de vue suivants ; que cette manifestation, au milieu des événements d'importance mondiale et particulièrement des problèmes européens qui appellent une prompt solution, ne présente qu'un événement d'importance secondaire, et qu'en raison déjà de la réglementation de l'exportation des devises et de la situation politique, il ne sera possible qu'à un nombre limité de nos compatriotes de visiter l'Exposition, de sorte qu'un excès de propagande serait plutôt inutile.

10. Tous les renseignements sur les détails de la participation allemande sont donnés au bureau du commissaire du Reich (au pavillon Allemand). Téléphone : Kléber 9330.

11. Les correspondants de journaux qui se rendent à l'Exposition Universelle sont priés d'annoncer immédiatement leur arrivée à Paris à Hans Wendt, Paris, téléphone : Saint-Germain-en-Laye, 200.

BIBLIOGRAPHIE (suite)

- DARWIN (Ch.) : De l'Origine des Espèces.
 DARWIN (M. L.) Presidential Address (III^e Annual rep. of the eugenics education society, London, 1911).
 DAVENPORT (D. C.) : Heredity and relation to eugenics, New-York, 1911.
 DENIKER (J.) : Les races de l'Europe, 2 vol. Paris 1899-1908.
 DENIKER (J.) : Les races et les peuples de la terre. Paris, 1900.
 DENIKER (J.) : Essai d'une classification des races humaines *Bullet. de la Soc. d'Anthropologie*, Paris, 1889.
 DIGGS (S.H.) : Relation of race to thought expression (*Journ. of phil. psych. and scienc. methods* XII, pp. 346-358).
 DIRR : Rassen- und Kulturzusammenhänge in Asien und Europa (*Pol. Anthropol. Revue* 1906, p. 315).
 DIXON (R.B.) : The racial history of man, New-York, 1923.
 DREYFUS (R.) : La vie et les prophéties du Comte A. de Gobineau, Paris, 1905.
 DRIESMANS (H.) : Rasse und Milieu. Vita deutsches Verlagshaus, Berlin, 1909.
 DRIESMANS (H.) : Kulturgeschichte der Rasseninstinkte, 2 vol. Berlin, 1899-1901.
 DRIESMANS (H.) : Die Wahlverwandschaften und die deutschen Blutmischungen 1901.
 DURAND DE GROS : Sur les races nobles de l'Aveyron (*Bullet. Soc. anthrop.* 1879 II, pp. 421-429).
 DU BOIS (W. E.) : The soul of black folk, New-York, 1903.
 EDWARDS, (W. F.) : Des caractères physiologiques des races humaines considérées dans leurs rapports avec l'histoire. Paris, 1829.
 EHRENBERG (R.) : Die Familie in ihrer Bedeutung für das Volksleben. Iéna, 1916.
 EHRENBERG (Ch.) : Zuchtwahl und Monogamie (*Pol. anthrop. revue* 1902).
 EHRENBERG (Ch.) : Die konstitutive Verderblichkeit der Monogamie (*Archiv. für Rassenhygiene*, 1907).
 EICHENAUER : Musik und Rasse.

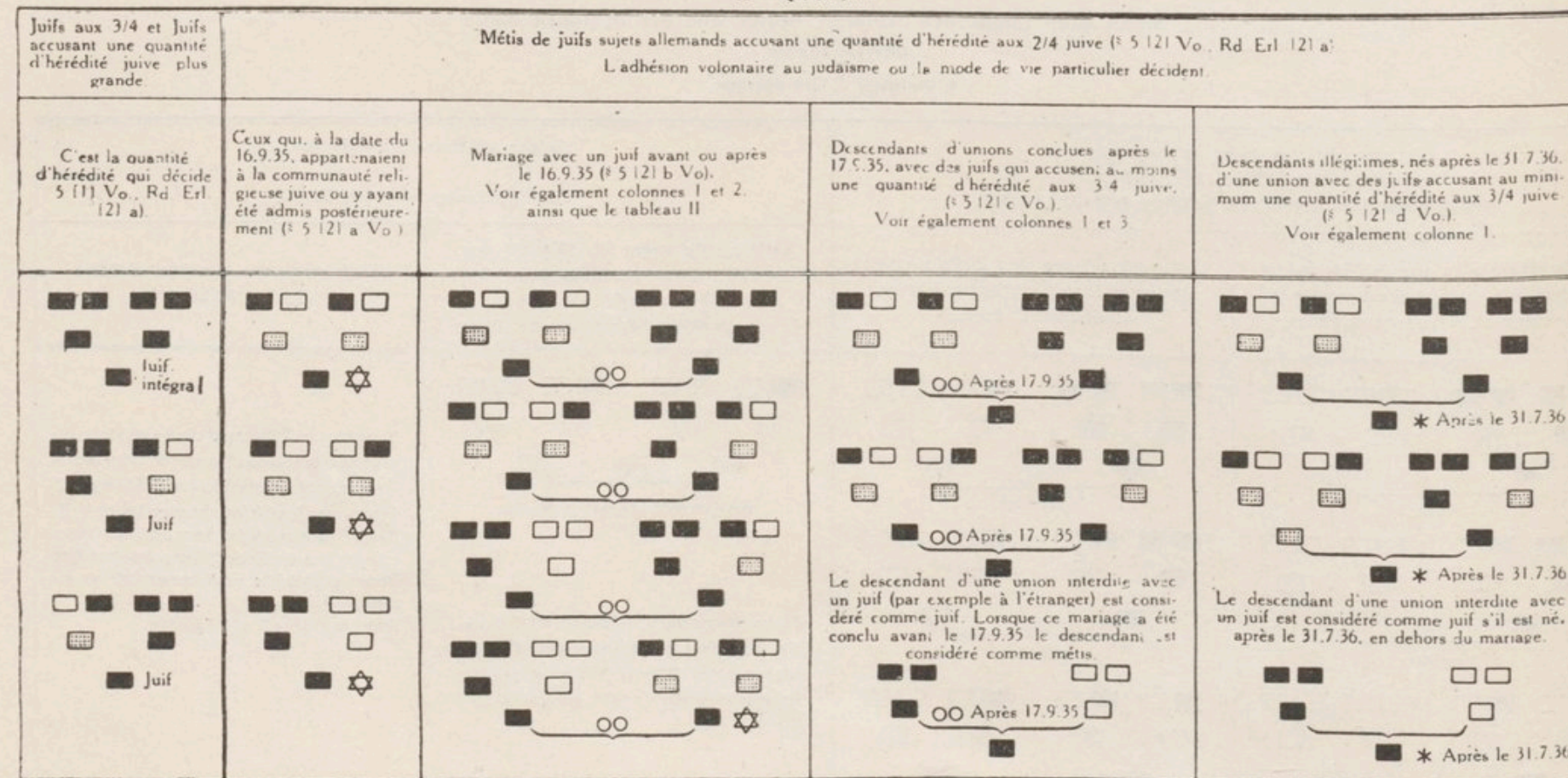
- EICKSTAEDT (E.) : Rassenkunde und Rassengeschichte der Menschheit, Stuttgart, 1933.
 ELLIS (H.) : A study of British genius, London, 1894.
 ERBT (W.) Weltgeschichte auf rassischer Grundlage, Leipzig 1934.
 FAHLBECK (P.E.) : La décadence et la chute des peuples (*Bullet. Institut. Internat. de Statistiques* XV, 1905).
 FASSBENDER (M.) : Des deutschen Volkes Wille zum Leben. Bevölkerungspolitische und Volkspädagogische Abhandlungen über Erhaltung und Förderung deutsche Volkskraft, Freiburg, 1917.
 FAURE (Elie) : Gobineau et le problème des races, Europe, octobre 1923.
 FEBLING (H.) : Ehe und Vererbung. Stuttgart, 1913.
 FEIST (S.) : La théorie de la race et la guerre européenne (*Revue polit. Internationale*, IV, 17, 132-152).
 FEIST (S.) : Gibt es eine arische Rasse ? (*Deutsches Reich*, XXII, 5-6, 104).
 FEIST (S.) : Kultur, Ausbreitung und Herkunft der Indogermanen, Berlin, 1913.
 FINOT (J.) : Le préjugé des races. Paris, 1905, 4^e édit. revue en 1921.
 FIRMIN (A.) : De l'égalité des races humaines. Paris, 1885.
 FIRST INTERNATIONAL RACE CONGRESS REPORT : London, 1911.
 FISCHBERG : Die Rassenmerkmale der Juden, München, 1913.
 FISCHBERG : The Jews, a study of race and environment. Contemporary science series, New-York, 1911.
 FISCHBERG : Beiträge zur physischen Anthropologie der nordafrikanischen Juden, 1905.
 FISCHER (E.) : Sozialanthropologie, Iéna, 1913.
 FISCHER (E.) : Die Sozialanthropologie und ihre Bedeutung für den Staat, Leipzig, 1911.
 FISCHER (E.) : Anthropologische Erblichkeitsforschung und Constitutionelle Lehre, (*Anthropologischer Anzeiger*, I.1924).
 FISCHER (E.) : Die gegenseitige Stellung der Menschenrasse auf Grund der menschlichen Merkmale (Congrès International pour l'Etude des problèmes de la Population, Rome 1931).
 FLEURE (H. J.) : The races of England and Wales, London, 1923.

(A suivre).

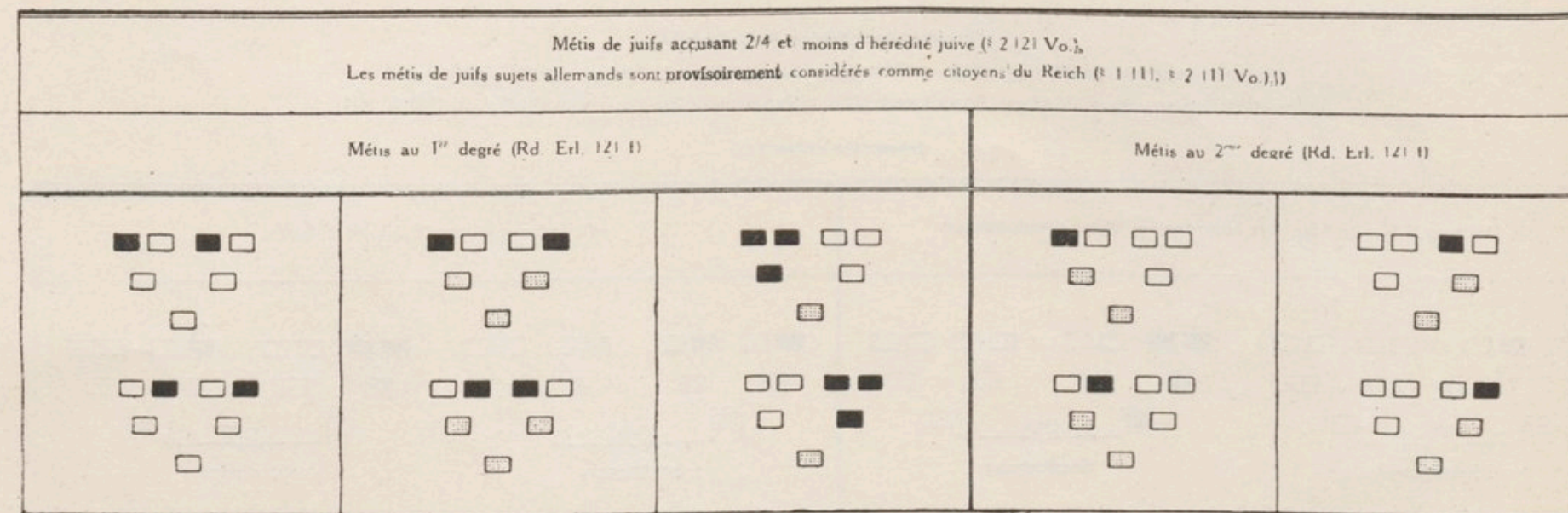
La Solution de la Question Juive

(Lois promulguées au Congrès du Parti, Congrès de la Liberté 1935, et décrets d'administration publique concernant leur application.)
Dressé par Karl Offenius, préfet de police. — Brestlau.

I. Loi de citoyenneté du Reich !!! Les Juifs ne peuvent être citoyens du Reich !!! A. — Qui est juif ?



B. — Qui est métis de juifs ?



Remarques pour les tableaux I et II

Explication des signes : ■ Juif, ☆ Appartenance à la communauté religieuse juive, □ Métis de juifs, ○○ Mariage, □ De sang allemand, * Né

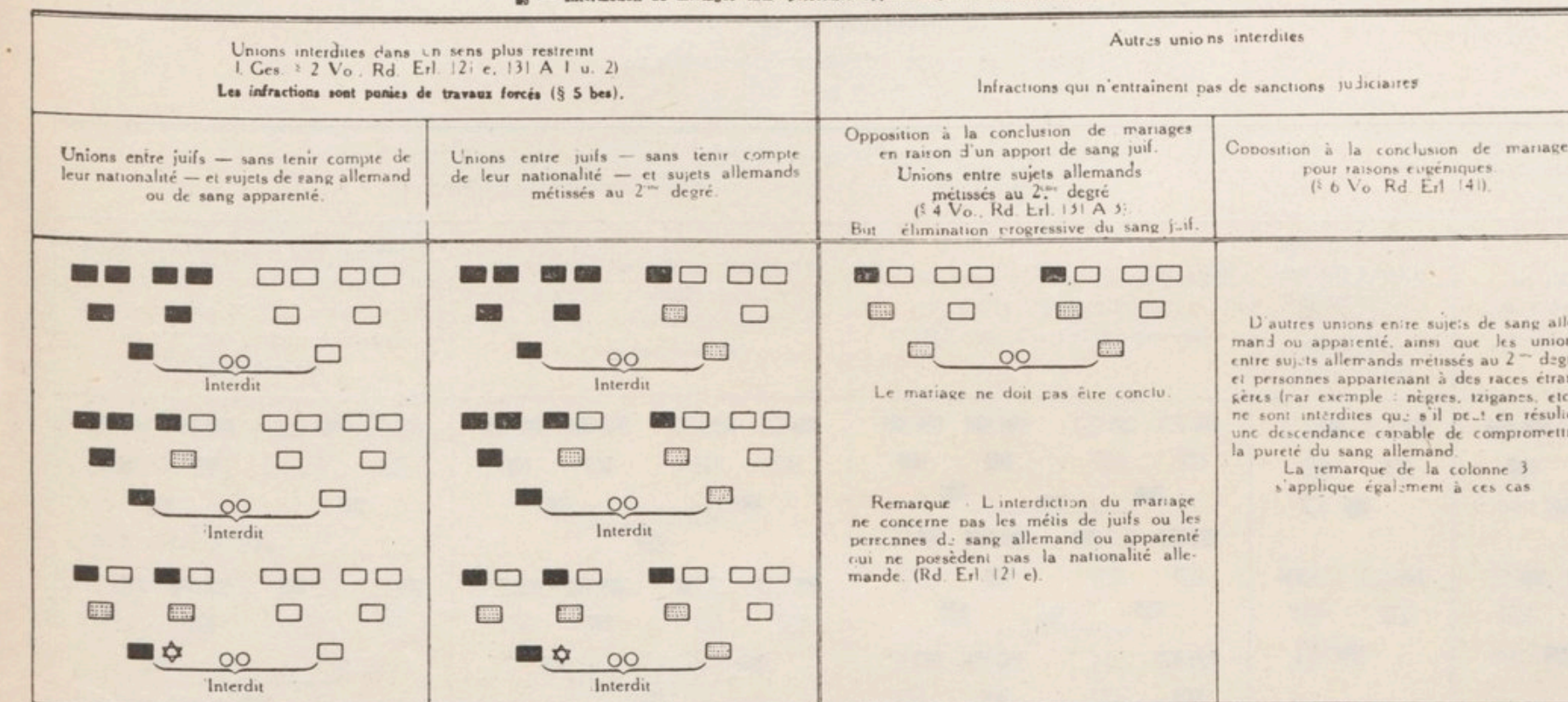
Abréviations : R. B. G. = Loi de citoyenneté du Reich, Du 19.9.35 (R. G. Bl. IS. 1146).
Bl. Sch. G. = Loi sur la protection du sang allemand et de l'honneur allemand, Du 15.9.35 (R. G. Bl. IS. 1146) (Loi sur la protection du sang).
Ges. = Loi (Loi de citoyenneté du Reich ou Loi sur la protection du sang).
Vo. = Première réglementation concernant la R. B. G., Du 14.11.35 (R. G. Bl. IS. 1333), ou première réglementation concernant Bl. Sch. G., Du 14.11.35 (R. G. Bl. IS. 1334).
Rd. Erl. = Circulaire du ministre de l'Intérieur du Reich et de la Prusse du 26.11.35, concernant l'interdiction des mariages entre personnes appartenant à des races différentes. — I B 3/324 II (M. Bl. i. V. S. 1429).
M. Bl. i. V. = Note ministérielle pour l'administration intérieure.

Observations : Que l'un ou plusieurs des grands-parents ne soient pas de sang allemand, mais de sang métissé, cela ne saurait aucunement modifier la définition de « juif » ou de « métis de juif ». Les signes correspondants à ces cas particuliers sont omis dans les tableaux afin de donner un aperçu plus clair.
Pour la même raison, les origines des grands-parents ne sont pas indiquées d'une manière détaillée dans le tableau II. La façon dont les grands-parents juifs sont répartis sur le tableau d'origine n'a aucune importance, car en examinant l'origine raciale d'une personne, on se base toujours sur le total de l'hérédité transmise par ses grands-parents. Afin de faciliter un tel examen, il est expressément ordonné de considérer tout grand-parent ayant professé la religion juive comme appartenant à la race juive ; la preuve contraire n'est pas admise. (Rd. Erl. 121 e, Vo., R. B. G. § 2 121).
Ces règlements de la Bl. Sch. G. qui s'appliquent aux sujets allemands, sont également valables pour les apatrides habitant l'Allemagne ; toutefois ils ne s'étendent aux apatrides habitant l'étranger qu'au cas où ces derniers auraient possédé antérieurement la nationalité allemande (§ 15 Vo. Bl. Sch. G., Rd. Erl. 121 z).

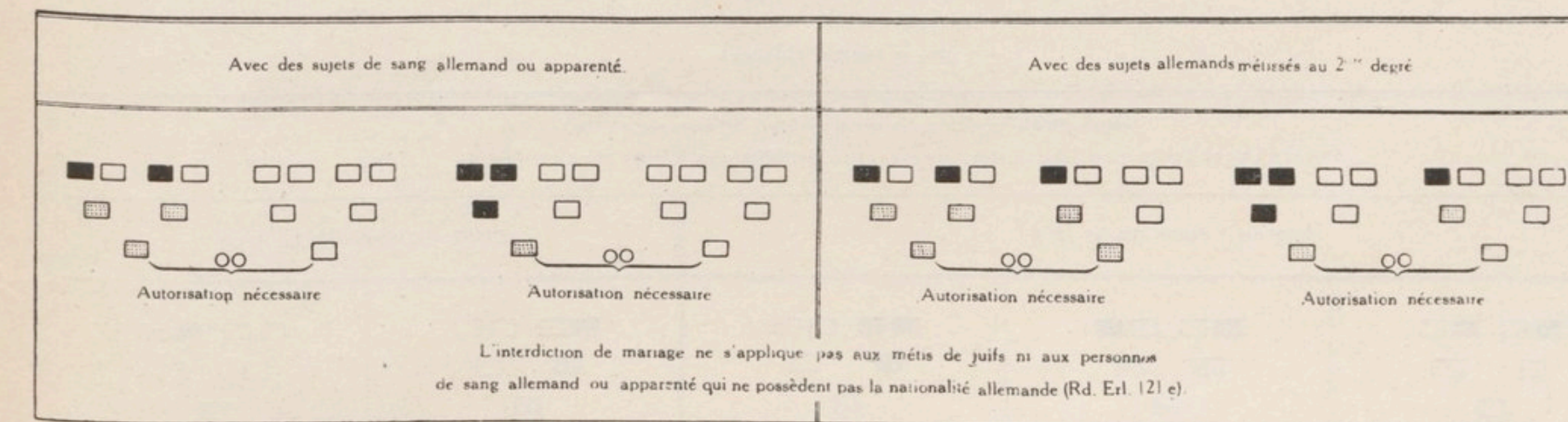
Brestlau, Avril 1936

Karl Offenius

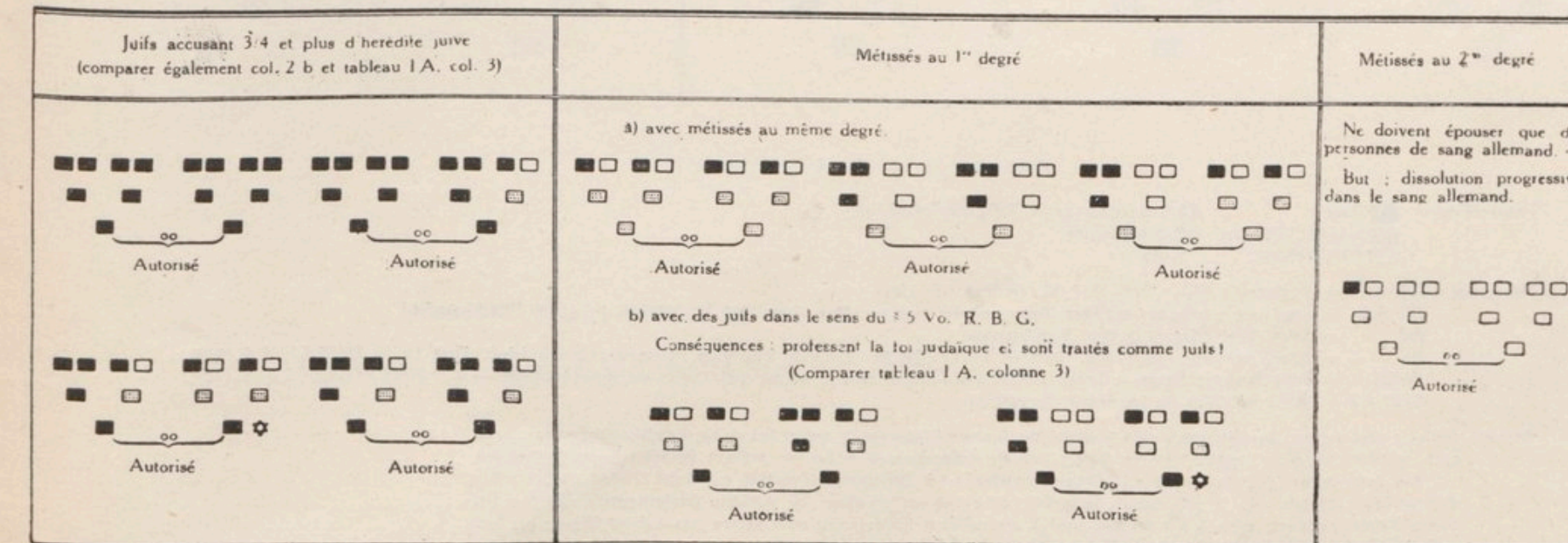
II. Loi sur la protection du sang allemand et de l'honneur allemand. Mariages 1. — Interdiction de mariages entre personnes appartenant à différentes races



2. — Mariages entre personnes de races différentes pour lesquels une autorisation spéciale est exigée. Métis de juifs sujets allemands accusant une quantité d'hérédité aux 2/4 juive (métis au 1^{er} degré) (§ 3 Vo., Rd. Erl. 131 B). Les demandes d'autorisation doivent être adressées à l'Administration supérieure, en Prusse au président du conseil (M. Bl. i. V. 1935 S. 1455). Les dispositions héréditaires décident !



3. — Mariages autorisés



La tâche principale des administrations publiques du III^e Reich, chargées d'appliquer les lois de Nuremberg sur la protection du sang et de l'honneur allemands, consiste à dépister toute « quantité d'hérédité juive » dissimulée dans le sang allemand afin de pouvoir procéder, par la suite, soit à « l'élimination progressive du sang juif » soit à sa « dissolution » également « progressive dans le sang allemand ». (Voir tableaux II et 3). Pour faciliter de telles opérations, la police a dressé, sous forme de tableau mural, le curieux « barème racial » que nous reproduisons, barème qui permettra à tout fonctionnaire allemand de résoudre sur le champ les cas les plus épineux.

(On remarquera que l'auteur du tableau portant la date d'avril 1936 se réfère à une loi promulguée postérieurement. Il y a là manifestement une erreur que nous avons tenu à signaler. — N.D.L.R.)

Die Lösung der Judenfrage.

(Gesetze des Reichsparteitages der Freiheit 1935 und Ausführungsverordnungen.)
- Bearbeitet von Karl Olfenius, Major der Schutzpolizei - Breslau -

I. Reichsbürgergesetz.

!!! Juden können nicht Reichsbürger sein!!! (§ 4 Do.)
A. Wer ist Jude?

Juden mit 1/4 und mehr jüdischer Erbmasse	Staatsangehörige jüdische Mischlinge mit 1/2 jüdischer Erbmasse (§ 5 [2] Do., Rd. Erl. [2] a) Freiwilliges Bekenntnis zum Judentum oder bestimmte Lebensvorgänge entscheiden.			
Erbmasse entlehnet (§ 5 [1] Do., Rd. Erl. [2] a)	Am 16. 9. 35 Angehöriger d. jüd. Religionsgemeinschaft oder spätere Aufnahme in diese (§ 5 [2] a Do.)	Eheschließung mit einem Juden vor oder nach dem 16. 9. 35 (§ 5 [2] b Do.), siehe auch Spalte 1 u. 2, sowie Tafel II	Abkömmlinge aus Ehen mit Juden mit mindestens 1/4 jüd. Erbmasse, die nach dem 17. 9. 35 geschlossen sind. (§ 5 [2] c Do.), siehe auch Spalte 1 u. 3	Abkömmlinge aus außerehelichem Verkehr mit Juden mit mindestens 1/4 jüd. Erbmasse, die nach dem 31. 7. 36 außerehelich geboren werden. (§ 5 [2] d Do.), siehe auch Spalte 1
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>Dolljude</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Jude</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p>Jude</p> </div> </div>				

B. Wer ist jüdischer Mischling?

Jüdische Mischlinge mit 1/2, und weniger jüdischer Erbmasse (§ 2 [2] Do.) Staatsangehörige jüdische Mischlinge gelten vorläufig als Reichsbürger! (§ 1 [1], 2 [1] Do.)			
Mischlinge 1. Grades (Rd. Erl. [2] f)		Mischlinge 2. Grades (Rd. Erl. [2] f)	

Anmerkungen zu den Tafeln I und II.

Zeichenerklärung ■ Jude ☆ Bekenntnis zur jüd. Religionsgemeinschaft
 □ jüdischer Mischling ○○ Eheschließung
 □ Deutschblütiger * geboren

Abkürzungen: R.B.G. = Reichsbürgergesetz, Dom 15. 9. 35. (R.G.B.I. S. 1146).
 Bl.Sch.G. = Gesetz zum Schutze des deutschen Blutes und der deutschen Ehre. Dom 15. 9. 35. (R.G.B.I. S. 1146) [Blutschutzgesetz].
 G. = Gesetz (Reichsbürgergesetz bzw. Blutschutzgesetz).
 Do. = Erste Verordnung zum R.B.G. Dom 14. 11. 35 (R.G.B.I. S. 1333), bzw. Erste Verordnung zum Bl.Sch.G. Dom 14. 11. 35 (R.G.B.I. S. 1334).
 Rd. Erl. = Rund-Erlass des Reichs- u. Preuß. Ministers des Innern vom 26. 11. 35, betr. Verbot von Rassenmischehen. - I B 3/324 II (M.B.I. D. S. 1429).
 M.B.I. D. = Ministerial-Blatt für die innere Verwaltung.

Demerkt: Sind ein oder mehrere Großeltern nicht deutschblütig, sondern Mischlinge, so ändert das an der Begriffsbestimmung „Jude“ oder „jüdischer Mischling“ nichts. In den Tafeln sind die entsprechenden Bilder der besseren Übersicht wegen fortgelassen.
 Aus dem gleichen Grunde konnten die Abstammungsbilder der Großeltern namentlich auf Tafel II nicht überall richtig wiedergegeben werden. Es ist vollkommen belanglos, wie sich im einzelnen die jüdischen Großeltern auf das Abstammungsbild verteilen, weil es bei der Beurteilung der rassistischen Abstammung einer Person stets auf die Summe der Erbmasse der Großeltern ankommt. Im Schmerzlichsten bei der Beweisführung auszuschließen, ist aber ausdrücklich bestimmt, daß ein Großeltern, der der jüd. Religionsgemeinschaft angehört hat, ohne weiteres als Angeh. d. jüd. Rasse gilt; ein Gegenbeweis ist nicht zulässig (Rd. Erl. [2] c. Do. R.B.G. § 2 [2]).
 Soweit die Vorschriften des Bl.Sch.G. sich auf deutsche Staatsangehörige beziehen, gelten sie auch für in Deutschland wohnende Staatenlose, für im Ausland lebende Staatenlose aber nur dann, wenn sie früher die deutsche Staatsangehörigkeit besessen haben (§ 15 Do. Bl.Sch.G.; Rd. Erl. [2] 2).

Breslau, im April 1936.

Karl Olfenius.

II. Gesetz zum Schutze des deutschen Blutes und der deutschen Ehre. Eheschließungen.

1. Verbotene Rassenmischehen.

Verbotene Rassenmischehen im engeren Sinne (§ 1 G. u. § 2 Do., Rd. Erl. [2] e. [3] \ 1 u. 2) Zwiderhandlungen werden mit Zuchthaus bestraft! (§ 5 G.)		Sonstige verbotene Rassenmischehen Zwiderhandlungen ohne Straffolgen.	
Ehen zwischen Juden ohne Rücksicht auf ihre Staatsangehörigkeit und Staatsangehörigen Deutschen od. artverwandten Blutes	Ehen zwischen Juden ohne Rücksicht auf ihre Staatsangehörigkeit und Staatsangehörigen Mischlingen 2. Grades	Ehehindernisse wegen jüd. Bluteinmischlages. Ehen zwischen Staatsangeh. Mischlingen 2. Grades. (§ 4 Do., Rd. Erl. [3] \ 3) 3wed. allmähliche Ausmerzung jüd. Blutes.	Ehehindernisse aus eugenischen Gründen (§ 6 Do., Rd. Erl. [4])

Sonstige Rassenmischehen von Staatsangehörigen Deutschen od. artverwandten Blutes sowie von Staatsangehörigen Mischlingen 2. Grades mit Angehörigen fremder Rassen (z. B. Negern, Zigeunern) sind dann verboten, wenn aus ihr eine die Reinerhaltung des deutschen Blutes gefährdende Nachkommenchaft zu erwarten ist.
Anm. zu Spalte 3 gilt auch hier.

2. Genehmigungspflichtige Rassenmischehen

Staatsangehöriger jüdischer Mischlinge mit 1/2, jüdischer Erbmasse (Mischlinge 1. Grades) (§ 3 Do., Rd. Erl. [3] h)
Entsprechende Anträge sind an die höhere Verwaltungsbehörde, in Preußen Reg.-Präf., zu richten (M.B.I. D. 1935 S. 1455)

Erbanlagen entscheiden!

mit Staatsangehörigen Deutschen oder artverwandten Blutes (Deutschblütigen)	mit Staatsangehörigen Mischlingen 2. Grades

Eheverbot bezieht sich nicht auf jüd. Mischlinge und Personen deutschen od. artverwandten Blutes, welche die deutsche Staatsangehörigkeit nicht besitzen (Rd. Erl. [2] e).

3. Erlaubte Eheschließungen.

Juden mit 1/4 und mehr jüd. Erbmasse (vgl. auch Spalte 2 h) und Tafel I A Spalte 3)	Mischlinge 1. Grades	Mischlinge 2. Grades
	<p>a) mit ebenbürtigen Mischlingen</p>	<p>hollen nur Deutschblütige heiraten</p> <p>3wed. allmähliches Aufgehen im deutschen Blute.</p>
	<p>b) mit Juden im Sinne des § 5 Do. R.B.G. Soligen: Bekenntnis zum Judentum und Behandlung als Jude! (Dgl. Tafel I A Spalte 3)</p>	



